

ARDHIS



Rapport d'activité
2021

Sommaire

AVANT-PROPOS.....	5
L'ARDHIS EN CHIFFRES.....	6
L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGER·E-S DE L'ARDHIS.....	9
L'accueil des demandeur·se·s d'asile.....	10
<i>Organisation de l'accueil au pôle Asile.....</i>	<i>10</i>
<i>Situation administrative des demandeur·se·s d'asile accompagné·e·s par l'Ardhis.....</i>	<i>11</i>
<i>Bilan de l'accompagnement au sein du pôle Asile.....</i>	<i>13</i>
Bilan de l'accompagnement au sein du pôle Couples.....	27
<i>Motifs de visite.....</i>	<i>27</i>
<i>Profil des couples accueillis.....</i>	<i>28</i>
INSERTION SOCIALE ET SANTÉ.....	29
Accompagnement social.....	30
<i>Complémentarité avec les Spada.....</i>	<i>31</i>
<i>Recrutement d'un·e intervenant·e social·e.....</i>	<i>32</i>
<i>Aide au transport.....</i>	<i>32</i>
<i>Déclaration d'impôts.....</i>	<i>32</i>
<i>Partenariat avec la Mairie de Paris et Adoma.....</i>	<i>33</i>
Accompagnement à la santé.....	33
<i>Vaccination contre le Covid-19.....</i>	<i>33</i>
<i>La prévention à la santé sexuelle.....</i>	<i>34</i>
Activités de loisirs.....	36
<i>Promenades, visites, activités culturelles et festives.....</i>	<i>36</i>
<i>Cours de français.....</i>	<i>37</i>
<i>Activités sportives.....</i>	<i>37</i>
<i>Collecte de vêtements.....</i>	<i>38</i>
<i>Groupe de parole non mixte.....</i>	<i>38</i>
L'OFFRE DE FORMATION.....	39
Intervenant·e·s sociaux qui accompagnent des demandeur·se·s d'asile LGBTI+.....	40
<i>Notre parcours de formation classique sur la demande d'asile LGBT+ pour des intervenant·e·s-aides au dossier.....</i>	<i>40</i>
<i>La création de deux nouveaux formats.....</i>	<i>41</i>
Associations LGBTI+ qui accompagnent des demandeur·se·s d'asile LGBTI+.....	42
<i>Notre intention pour la conception de cette formation.....</i>	<i>44</i>
<i>Une première session prometteuse avec les interprètes d'ISM Interprétariat.....</i>	<i>45</i>

Un bilan positif, le défi du modèle économique.....	45
<i>Perspectives.....</i>	<i>46</i>
VIE DE L'ASSOCIATION.....	47
Fonctionnement de l'association.....	48
<i>Le conseil d'administration.....</i>	<i>48</i>
<i>Le bureau Asile.....</i>	<i>48</i>
<i>Organisation du pôle Couples.....</i>	<i>49</i>
Prévention et lutte contre les violences sexuelles.....	49
Les bénévoles de l'Ardhis.....	50
<i>Formations internes et externes des bénévoles.....</i>	<i>51</i>
<i>Mobilisation des bénévoles du pôle Asile.....</i>	<i>52</i>
Outils internes de communication.....	55
Les lieux de l'Ardhis.....	56
PLAIDOYER ET VISIBILITÉ.....	58
Des politiques toujours hostiles aux personnes étrangères.....	59
<i>Aucun progrès dans l'accueil et dégradations dans les garanties de procédure d'asile.....</i>	<i>59</i>
<i>Accès au territoire.....</i>	<i>62</i>
<i>Rétention et expulsions.....</i>	<i>62</i>
Rééquilibrer le rapport de force face à des politiques toujours plus répressives.....	64
<i>Actions juridiques et contentieux.....</i>	<i>64</i>
<i>Alliances avec des organisations amies.....</i>	<i>65</i>
<i>Expertise juridique et production de données.....</i>	<i>66</i>
<i>Renforcer ses outils pour faire connaître ses actions.....</i>	<i>67</i>
Revendications.....	69
<i>Élections présidentielles et législatives, l'Ardhis en campagne.....</i>	<i>69</i>
<i>Mesures nécessaires à une prise en compte effective et juste des demandes de protection des personnes LGBTI+.....</i>	<i>70</i>
<i>Mesures nécessaires à l'accueil et au séjour dignes des personnes étrangères LGBTI+ en couple binational ou étranger.....</i>	<i>71</i>
RAPPORT FINANCIER.....	73
Bilan.....	74
<i>Faits marquants en 2021.....</i>	<i>74</i>
<i>Produits d'exploitation.....</i>	<i>75</i>
<i>Charges d'exploitation.....</i>	<i>77</i>
<i>Analyse des flux de trésorerie.....</i>	<i>80</i>
Contributions volontaires.....	81
<i>Bénévoles.....</i>	<i>81</i>
<i>Mise à disposition de locaux.....</i>	<i>82</i>
Annexes au rapport financier.....	82
REMERCIEMENTS.....	85

Avant-propos

CRÉÉE EN 1998, l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (Ardhis) a fêté en novembre 2018 ses vingt ans. Plus de vingt ans de lutte et d'engagement en faveur des couples binationaux ou étrangers, et des demandeur·se·s d'asile, au gré des rares progrès législatifs et réglementaires, et des innombrables reculs du droit des étranger·e·s et du droit d'asile dans un pays qui peine à concilier ses principes humanistes, pourtant volontiers scandés, et ses réalisations.

Si l'association a initialement vu le jour pour accompagner la conquête de droits en faveur des couples LGBTI+ binationaux ou étrangers, et pour les aider dans leurs démarches administratives, elle a commencé à partir de 2005 à accompagner les exilé·e·s LGBTI+ demandeur·se·s d'asile ayant fui leur pays par crainte de persécutions en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité ou expression de genre. Depuis lors, l'Ardhis s'est principalement structurée autour de deux pôles d'activités – le pôle Asile et le pôle Couples –, mais a également développé peu à peu un certain nombre d'activités transversales (santé, sport, culture...) organisées par les bénévoles de l'association ou au moyen de partenariats. Enfin, ces deux pôles historiques ont été récemment rejoints par un troisième dédié aux actions de formation.

Après deux années exceptionnelles, marquées par la pandémie et ses conséquences sociales et sanitaires pour les personnes étrangères LGBTI+, l'association a poursuivi des formes d'accueil et d'accompagnement mises en place pendant la pandémie, comme les permanences hebdomadaires, mais a aussi fort heureusement renoué avec des activités proposées avant la crise sanitaire, comme les cours de français ou les promenades dans Paris. Il reste que la pandémie a mis en lumière la grande fragilité dans laquelle sont placé·e·s les demandeur·se·s d'asile et les partenaires étranger·e·s des couples binationaux du fait de l'hostilité de l'État envers les personnes étrangères.

L'Ardhis en chiffres



Près de **5 400 demandeur-se-s d'asile** ont été accompagné-e-s par l'Ardhis depuis **2005**.

Plus de **500 nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile** accompagné-e-s en 2021 en dépit de l'épidémie de Covid-19.

Environ **77,5 % d'hommes**, **22,5 % de femmes** en 2021.

Les demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis sont **originaires de 93 pays (53 pays différents en 2021)**.

En 2021, l'âge moyen des demandeur-se-s d'asile est de **30 ans** et plus de **92 % ont moins de 40 ans**.

85 couples ont pris contact avec l'Ardhis en 2021.

36 % des couples cherchent une solution pour un **maintien sur le territoire après une union**.

69 % des couples sont formés d'**hommes gays**.

Les personnes étrangères dans le couple sont originaires de **40 pays** différents et **35 %** d'entre elles viennent de pays d'**Afrique subsaharienne**.



Plus de **50 bénévoles** formés en 2021 à la prévention des **violences sexuelles et sexistes**.

Au pôle Asile, près de **60 bénévoles** ont accompagné des demandeur·se·s d'asile.

Des bénévoles également investis dans des actions de **formation** (en interne et en externe) mais aussi auprès de l'équipe de **foot**, des cours de **français**...



Un **budget** disponible qui s'élève à **156 075 euros**, en dépit des difficultés liées à l'épidémie.

Des ressources diversifiées qui proviennent, à hauteur de **57 %**, de **dons de particuliers ou d'entreprises** ; à **30 %** de **fonds publics** ; à **9 %** des **cotisations** ; et à **4 %** de **prestations** (entre autres).

Des charges d'exploitation en **augmentation**, corrélées aux nouvelles missions de l'Ardhis.

**L'accompagnement
des usager·e·s
de l'Ardhis**

L'accompagnement des personnes LGBTI+ étrangères dans le but de les aider à se maintenir sur le territoire est l'ADN de l'Ardhis, et l'association œuvre depuis des années à l'accompagnement individualisé des personnes et des couples. Cette expertise forgée sur le terrain, au plus près des situations concrètes, nourrit une activité ancienne de plaidoyer, reconnue par tou-te-s les acteurs et actrices de l'asile en France et en Europe.

Ainsi, au travers de son pôle Couples, l'Ardhis accompagne les couples LGBTI+ binationaux ou étranger·e·s auxquels elle propose son expertise en matière de droit, mais aussi de pratiques préfectorales. Il s'agit notamment d'analyser, avec les couples LGBTI+ qui se présentent, les solutions les plus opportunes en matière d'union (Pacs, mariage), de visas et de titres de séjour selon la situation administrative des personnes.

Dans le cadre de son pôle Asile, l'Ardhis propose un accompagnement des demandeur·se·s d'asile LGBTI+ dans leurs démarches de demande d'asile en France, lorsque celle-ci est motivée par les persécutions subies dans leur pays d'origine en raison de leurs orientation sexuelle ou identité ou expression de genre, ou des craintes de persécutions en cas de retour dans ce pays.

L'accueil des demandeur·se·s d'asile

Organisation de l'accueil au pôle Asile

Le confinement national décidé en mars 2020 et le dysfonctionnement de nombre d'institutions ont eu un impact durable sur l'organisation de l'accueil des demandeur·se·s d'asile à l'Ardhis. Elles ont en tout cas sonné le glas de la traditionnelle permanence d'accueil au Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France dont la dernière a eu lieu en mars 2020.

Lorsque la machine asile a redémarré, dans un contexte maintenu de contrainte sanitaire, de prudence et de volonté de ne pas exposer inutilement les usagers et les bénévoles, il nous a fallu modifier cet accueil. La ligne téléphonique, dont l'utilisation avait été négligée ces dernières années, a donc été réinvestie, et l'association a dû consacrer beaucoup plus de temps à sa gestion, ainsi qu'à celle de la boîte mail. Ces nouvelles modalités ont été très coûteuses en énergie et en temps, ce d'autant que la sécurité sanitaire due aux usager·e·s comme aux bénévoles rendait impossible la poursuite des entretiens dans des conditions normales.

À l'hiver 2020-2021, il est devenu évident que l'accueil physique pouvait pleinement reprendre, prenant la forme de deux permanences hebdomadaires organisées dans notre local de la rue Chevreau, chaque mardi et mercredi après-midi, bientôt complétées d'une permanence supplémentaire un samedi par mois. Cette information a été abondamment diffusée par le biais des guides Watizat et Soliguide.

La situation des bénévoles évoluant également, il est finalement apparu que trois accueils représentaient une charge trop importante, aussi a-t-il été décidé au cours du premier trimestre 2021 de ne proposer qu'une seule permanence, le mercredi après-midi. Début 2022, l'accueil a évolué une dernière fois, et c'est à présent 30 à 40 personnes qui se présentent chaque semaine, le samedi matin.

En parallèle, il est indéniable que les mesures distancielles mises en place dans le pays, de même que le gain en visibilité de l'association, ont eu un net impact sur l'usage de la boîte mail. En 2020, 1 600 mails avaient été reçus, en lien avec la demande d'asile. En 2021, 2 630 courriels ont été reçus, en lien avec une demande d'asile, plus de 200 en lien avec le pôle Couples, plus de 530 en provenance de personnes LGBTI+ en difficulté dans leur pays d'origine. Plus de 3 000 réponses ont été envoyées¹.

Situation administrative des demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis

Rappelons d'emblée que le parcours du-de la demandeur-se d'asile suit, en France, les grandes étapes suivantes :

- appel du numéro unique de l' Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) pour enclencher la procédure (en Île-de-France) ;
- rendez-vous au guichet unique pour demandeur-se d'asile (Guda) ;
- détermination par la préfecture du type de procédure (normale, accélérée, Dublin) ;
- écriture du récit de vie et renseignement du dossier à adresser à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ;
- convocation à l'Ofpra pour un entretien ;
- obtention du statut de réfugié-e ou rejet de la demande d'asile.

Dans le cas du rejet d'une demande d'asile par l'Ofpra, le-a demandeur-se d'asile a la possibilité de contester la décision de l'Ofpra auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Dans ce cas, le-a demandeur-se d'asile doit franchir les étapes suivantes :

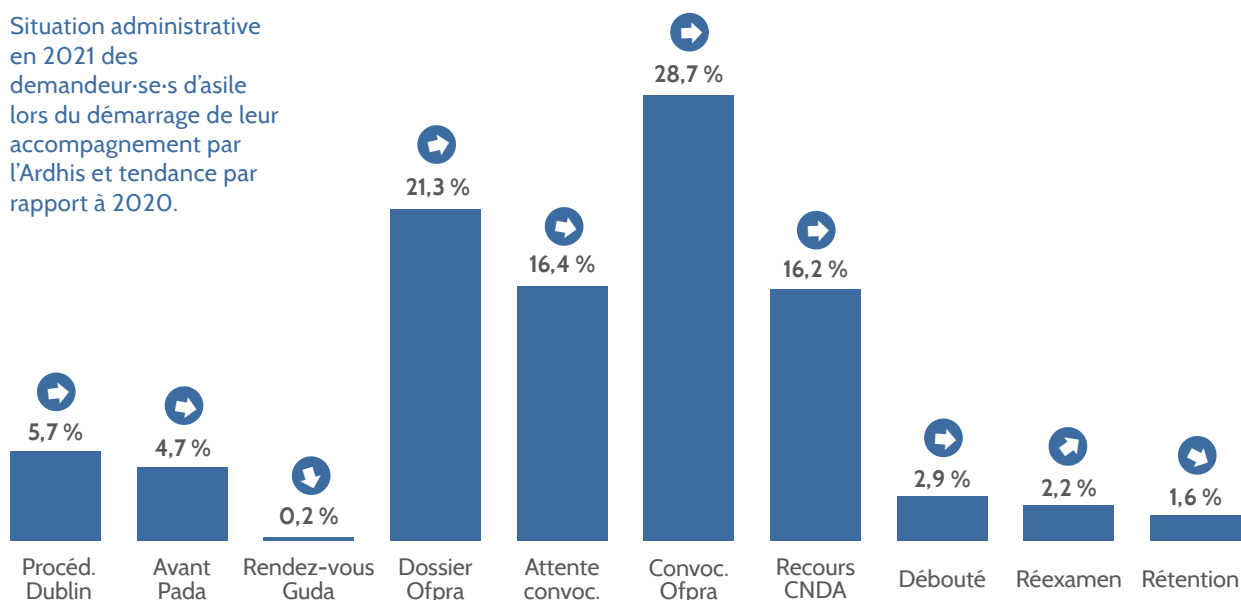
- introduction d'une demande d'aide juridictionnelle auprès du bureau d'aide juridictionnelle de la CNDA ;
- envoi d'un recours (idéalement par l'avocat-e) ;

¹ La différence entre le nombre de messages reçus et le nombre de messages envoyés provient du fait que les volumineuses pièces de dossier des demandeur-se-s d'asile sont parfois envoyées en plusieurs courriels.

- convocation à une audience ;
- obtention du statut de réfugié-e ou rejet du recours.

Le stade de la procédure d'asile au cours duquel l'Ardhis initie l'accompagnement des demandeur-se-s d'asile est variable. Il est à noter que l'étape à laquelle l'Ardhis commence à intervenir n'est pas nécessairement celle de la première prise de contact des demandeur-se-s d'asile avec l'association. En effet, compte tenu des limites propres à toute activité bénévole, les demandeur-se-s d'asile sont parfois invité-e-s, faute de bénévoles immédiatement disponibles, à reprendre contact ultérieurement avec l'association. À titre d'exemple, il n'est pas rare qu'un-e demandeur-se d'asile contactant l'Ardhis après avoir adressé son dossier à l'Ofpra ne soit pas immédiatement accompagné-e dans ses démarches, mais soit invité-e à recontacter l'association au moment de sa convocation à l'Ofpra.

Situation administrative en 2021 des demandeur-se-s d'asile lors du démarrage de leur accompagnement par l'Ardhis et tendance par rapport à 2020.



L'association est amenée à établir certaines priorités dans l'accompagnement. Ainsi sont considéré-e-s comme prioritaires les demandeur-se-s d'asile ayant un dossier à envoyer à l'Ofpra – mais l'on note encore un fléchissement cette année du pourcentage de demandeur-se-s d'asile ayant rejoint l'Ardhis à ce stade de la procédure (21,3 % contre 26 % en 2020 et 27 % en 2019) – et celles et ceux ayant reçu leur convocation à l'Ofpra, en légère progression en 2021 (28,7 % en 2021, contre 26 % en 2020 et 21 % en 2019). Il est à noter que bien que non priorisée, l'aide apportée aux demandeur-se-s d'asile au stade de la CNDA s'est cette année maintenue (16,2 % en 2021 contre 16 % en 2020 et 11 % en 2019).

Enfin, les demandeur-se-s d'asile en procédure Dublin peuvent bénéficier du soutien de trois bénévoles de l'Ardhis spécialistes de la question. Lorsque la situation s'y prête, des recours contre des décisions de transfert auprès d'un tribunal administratif sont effectués en partenariat avec des avocat-e-s spécialisé-e-s. À l'issue de la période de transfert, l'Ardhis aide les demandeur-se-s d'asile à obtenir le passage en procédure normale et leur propose ensuite un accompagnement s'il-elle-s le souhaitent. La procédure Dublin étant généralement associée à un risque majeur de précarité, le soutien aux personnes dublinées est primordial même si la législation – en l'occurrence le règlement européen – rend difficile la contestation des décisions de transfert.

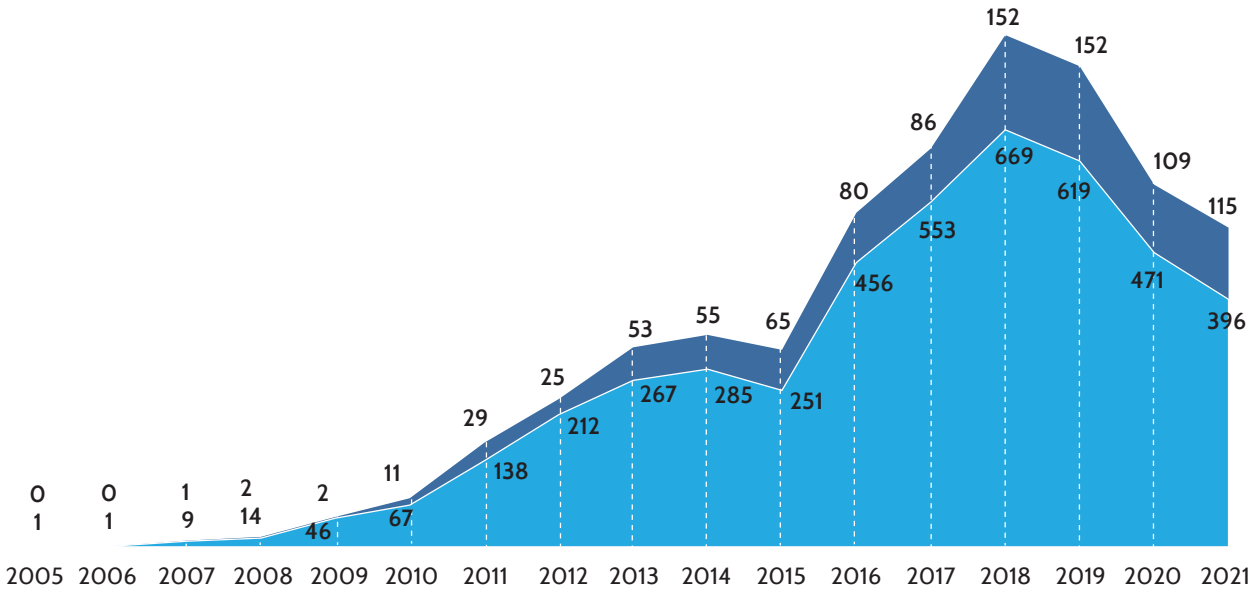
Bilan de l'accompagnement au sein du pôle Asile

En 2005, un premier demandeur d'asile accompagné par l'Ardhis, de nationalité tchadienne, obtint son statut de réfugié. En 2021, l'Ardhis a continué à voir affluer un nombre important de nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile.

Nombre de demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par le pôle Asile

Au 31 décembre 2021 et depuis sa création, l'association a accompagné en totalité près de 5 400 personnes originaires de 93 pays différents.

Évolution du nombre de nouveaux demandeurs d'asile (en bleu clair) et du nombre de nouvelles demandeuses d'asile (en bleu foncé) accompagné-e-s chaque année par l'Ardhis entre 2005 et 2021.



En dépit des difficultés de réorganisation consécutives à l'épidémie de Covid (voir plus haut), ce sont au final 511 nouveaux-elles demandeur-se-s

d'asile que notre association a accompagné en 2021 dans le cadre de leur suivi individuel, contre 771 en 2019 et 580 en 2020.

Indéniablement, après avoir atteint un maximum en 2018, le nombre de nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile accueilli-e-s annuellement à l'Ardhis n'a cessé de décroître depuis : -6 % en 2019 (par rapport à 2018) ; -25 % en 2020 ; -12 % en 2021. Il est toutefois à noter que la proportion de femmes lesbiennes, trans et bisexuelles que nous accueillons a, elle, légèrement progressé pour atteindre 22,1 % en 2021, une proportion inédite² (de 2005 à 2020, les femmes avaient représenté 16,6 % du nombre total des personnes accompagnées par l'Ardhis).

Pour revenir à la baisse globale du nombre de demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s, plusieurs causes peuvent être évoquées pour expliquer cette baisse du nombre global de nouvelles personnes accompagnées cette année encore.

Des causes extérieures à l'Ardhis tout d'abord. En tout premier lieu, nous pouvons soupçonner un effet de l'épidémie de Covid-19. L'association avait totalement interrompu son fonctionnement pendant les deux mois du premier confinement (de mi-mars à mi-mai 2020), et en 2021 encore, des difficultés liées aux conditions sanitaires ont pesé sur les demandeur-se-s d'asile et les bénévoles. L'enregistrement des demandes d'asile dans les préfectures avait d'ailleurs connu une baisse de 41 % en France en 2020 (31 % dans l'Union européenne). Toutefois, les chiffres pour 2021 avaient, eux, montré une progression du nombre d'enregistrements dans les préfectures (+28,3 %) – sans pour autant renouer avec les chiffres de 2019. Les décisions de l'Ofpra et de la CNDA (positives ou négatives) ont quant à elles bondi (+55,4 % entre 2020 et 2021 pour l'Ofpra et +63 % pour la CNDA). Il semble donc plus difficile de corréliser en 2021 la baisse du nombre de personnes accompagnées avec le ralentissement de l'activité des institutions de l'asile.

Parmi les hypothèses que nous citons déjà l'année précédente, rappelons également l'apparition et le développement d'une offre d'accueil proposée par d'autres structures ou associations : le Melting Pot du Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France, le pôle LGBT du Baam ; diverses associations en région³ sont également vraisemblablement montées en compétence et en capacité d'accompagnement, ne serait-ce que pour faire face à la volonté affichée par l'Ofii de mobiliser les structures d'hébergement de région pour alléger la « charge » réputée peser sur l'Île-de-France. Enfin, il est permis de penser que les activités de formation de l'Ardhis à destination de nombre de travailleur-se-s sociaux-ales s'intéressant aux questions LGBT ou de bénévoles d'associations LGBT soucieuses d'accompagner correctement les demandeur-se-s d'asile, auront un effet toujours plus important sur le nombre de demandeur-se-s d'asile LGBT accompagné-e-s par d'autres structures et associations.

² Nous avons noté, entre 2017 et 2018, un saut quantitatif important, la proportion de femmes passant de 13,8 % à 18,2 %, une proportion qui avait par la suite légèrement augmenté jusqu'en 2019 pour atteindre 19,6 % avant une légère baisse en 2020.

³ <https://ardhis.org/carte-des-associations-europeennes/>

Mais des causes internes peuvent être également suggérées. Ainsi, les temps de procédure sont demeurés très longs en dépit des injonctions gouvernementales et des efforts apparents de l'Ofpra et de la CNDA (voir plus haut). Il est encore fréquent que des demandeur-se-s d'asile soient accompagné-e-s pendant plusieurs années à l'Ardhis – dans un contexte où le temps mis à disposition de l'association par les bénévoles n'est pas extensible à l'infini. Ceci a, en quelque sorte, un effet mécanique de ralentissement : les bénévoles ne suivent pas nécessairement beaucoup moins de dossiers chaque année; simplement, moins de dossiers ont été clos ces dernières années, empêchant leur remplacement par de nouvelles prises en charge.

Enfin et pour conclure, une diminution des capacités bénévoles de l'Ardhis n'est pas tout à fait à exclure, mais difficilement quantifiable en l'absence de statistiques relatives aux demandeur-se-s d'asile qui se voient refuser un accompagnement personnalisé du fait de bénévoles non disponibles au moment où il-elle-s formulent leur demande d'aide.

Origine géographique des demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis

Après le Gabon en 2020, l'Angola a dépénalisé l'homosexualité en 2021. En parallèle, la situation s'est tendue dans certaines régions du monde, à l'instar du Sénégal où des associations LGBTIphobes ont multiplié les coups d'éclat, essayant même d'obtenir des parlementaires un durcissement de la loi (voir encadré sur le collectif Free Sénégal).

De façon générale, dans un trop grand nombre d'États, les persécutions législatives (peines de mort ou d'emprisonnement, amendes lourdes...) ou sociales (violences psychologiques et physiques pouvant conduire à la mort, perpétrées de façon intra- ou extrafamiliale) ont continué. Ces persécutions sont souvent alimentées par des poussées d'homophobie médiatique (organes de presse ou réseaux sociaux notamment) ou politique, dans un contexte où les personnes LGBTI+ remplissent souvent une fonction de bouc émissaire.

Contraintes à mettre en place des stratégies d'évitements, de nombreuses personnes LGBTI+ sont poussées à fuir du fait de leur sentiment d'insécurité ou d'un danger imminent. Cela est particulièrement vrai du continent africain, soit que les persécutions y sont plus systématiques, soit que le passé colonial de la France et la langue en partage jouent un rôle déterminant auprès des francophones ⁴, de loin les plus nombreux, soit qu'en dépit des extrêmes difficultés et violences migratoires le trajet jusqu'en Europe de l'Ouest soit jugé plus réalisable que d'autres.

⁴ À titre d'exemple, il est fréquemment rapporté aux bénévoles que les débats autour du mariage pour tous, abondamment relayés dans l'Afrique de l'Ouest francophone, ont tout à la fois crispé localement nombre de politiques et de dignitaires religieux, et fait connaître aux personnes LGBTI+ du pays la situation en Europe et plus particulièrement en France. Celles et ceux qui ont emprunté les voies terrestres et maritimes évoquent également la nécessité de rejoindre un pays francophone pour mieux s'y sociabiliser en tant que personne LGBTI+.

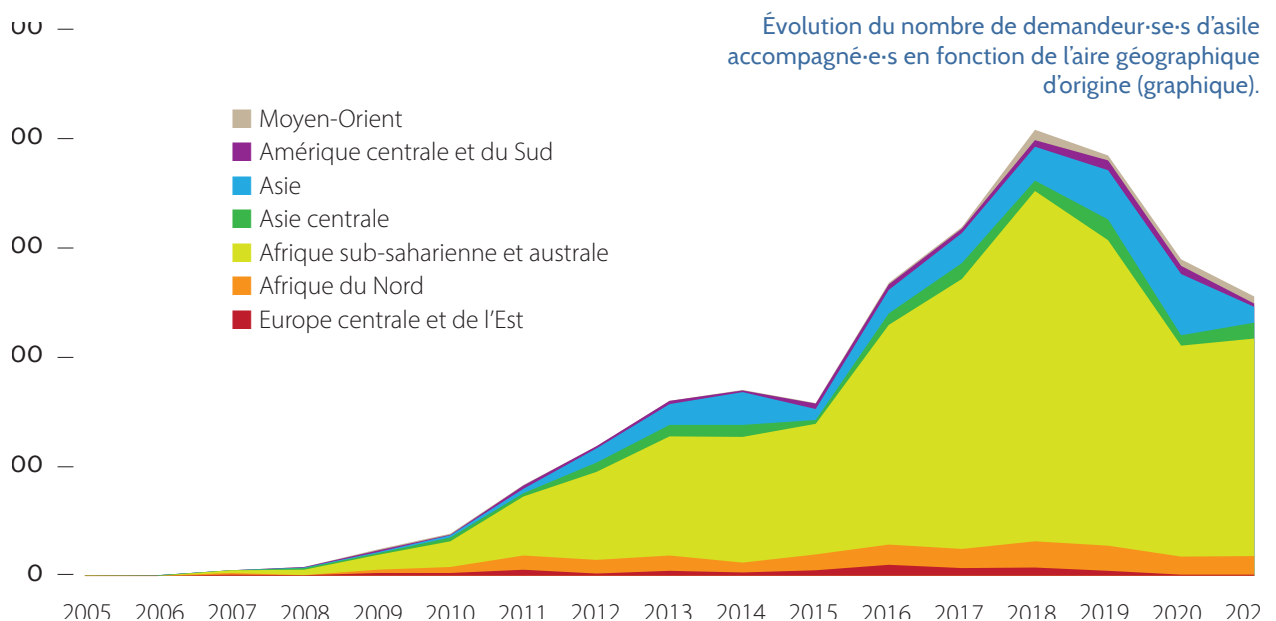
Évolution du nombre de demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s en fonction de l'aire géographique d'origine (tableau). Les pays listés sont ceux d'où au moins un-e demandeur-se d'asile est originaire.

	2005	2006	2007	2008	2009
Europe centrale et de l'Est Albanie, Biélorussie, Roumanie, Russie, Serbie, Tchétchénie, Ukraine	0	0	2	1	5
Afrique du Nord Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie	0	0	3	0	6
Afrique subsaharienne et australe Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa (RDC), Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe	1	0	5	10	27
Asie centrale Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie	0	1	0	3	3
Asie Bangladesh, Birmanie, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Sri Lanka, Thaïlande	0	0	0	1	2
Moyen-Orient Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Irak, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Palestine, Syrie, Yémen	0	0	0	1	3
Amérique centrale et du Sud Bolivie, Brésil, Colombie, Cuba, Haïti, Jamaïque, Mexique, Pérou, Sainte-Lucie, Venezuela	0	0	0	0	2

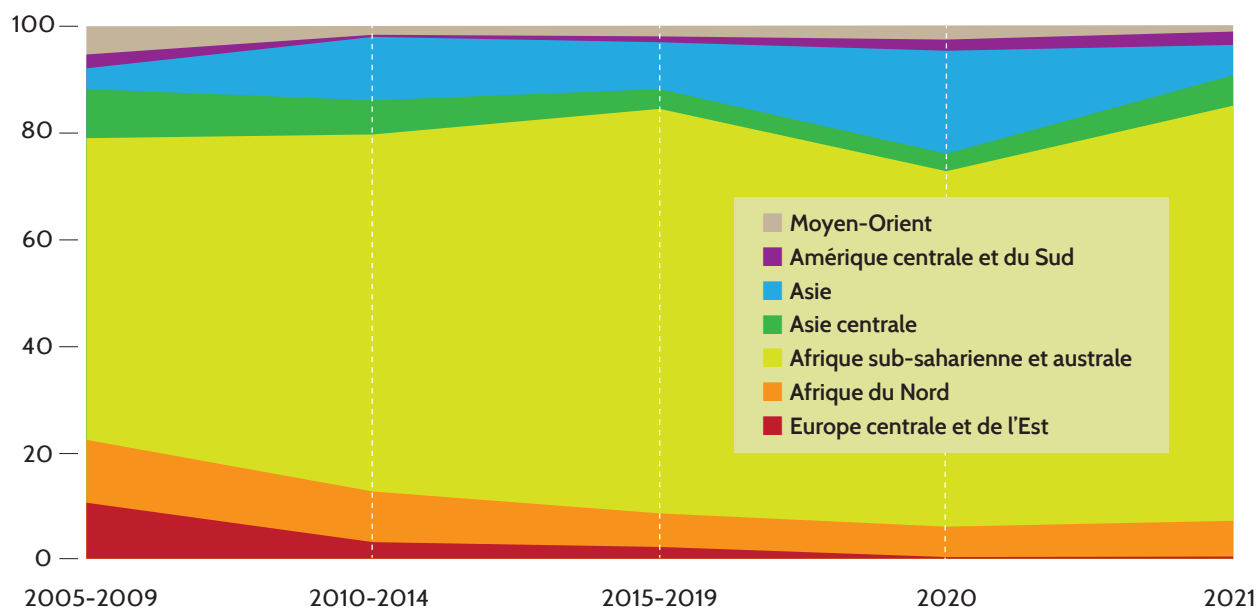
De fait, en 2021, 84,6 % des nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis sont originaires du continent africain – et 77,9 % pour la seule Afrique subsaharienne et australe. Après une baisse de cette proportion entre 2018 et 2020 (les demandeur-se-s d'asile originaires d'Afrique subsaharienne et australe représentaient 84 % des personnes accompagnées en 2018, 78 % en 2019 et 72 % en 2020), on note donc une nette poussée en 2021.

En contrepartie, après avoir constamment augmenté en 2018 (8 %), 2019 (12 %) et 2020 (19 %), la proportion de personnes originaires d'Asie (hors Asie centrale) est retombée à 6 % en 2021. Cette baisse est directement liée à un véritable effondrement du nombre de demandeurs d'asile originaires du Bangladesh.

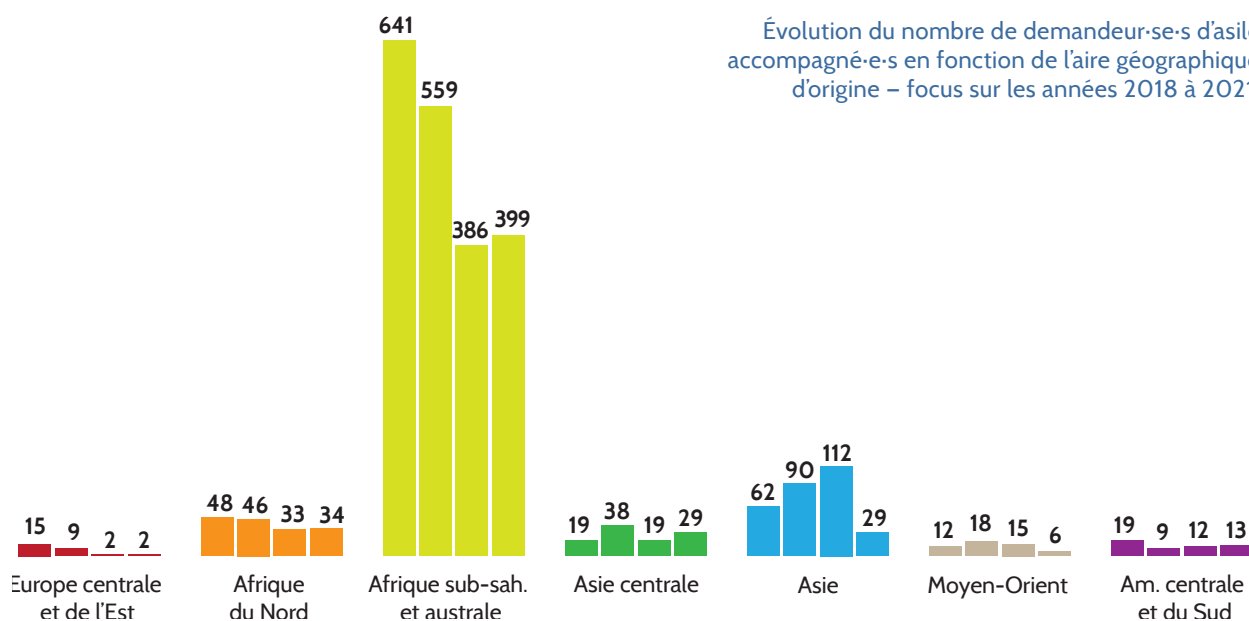
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
5	11	4	9	6	10	20	14	15	9	2	2
11	26	25	28	18	29	37	35	48	46	33	34
47	108	161	218	230	239	402	494	641	559	385	399
7	6	17	21	22	7	21	29	19	38	19	29
4	8	26	38	60	20	43	55	62	90	112	28
1	6	4	6	3	10	10	8	12	18	15	6
2	1	0	0	1	1	3	3	19	9	12	13



Évolution de la proportion de demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s en fonction de l'aire géographique d'origine sur les périodes 2005-2009, 2010-2014, 2015-2019, ainsi qu'en 2020 et 2021.



Évolution du nombre de demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s en fonction de l'aire géographique d'origine – focus sur les années 2018 à 2021.



Une analyse des données non plus par aires géographiques, mais par pays montre que les principaux pays d'origine des nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis en 2021 ont quelque peu évolué par rapport en 2020.

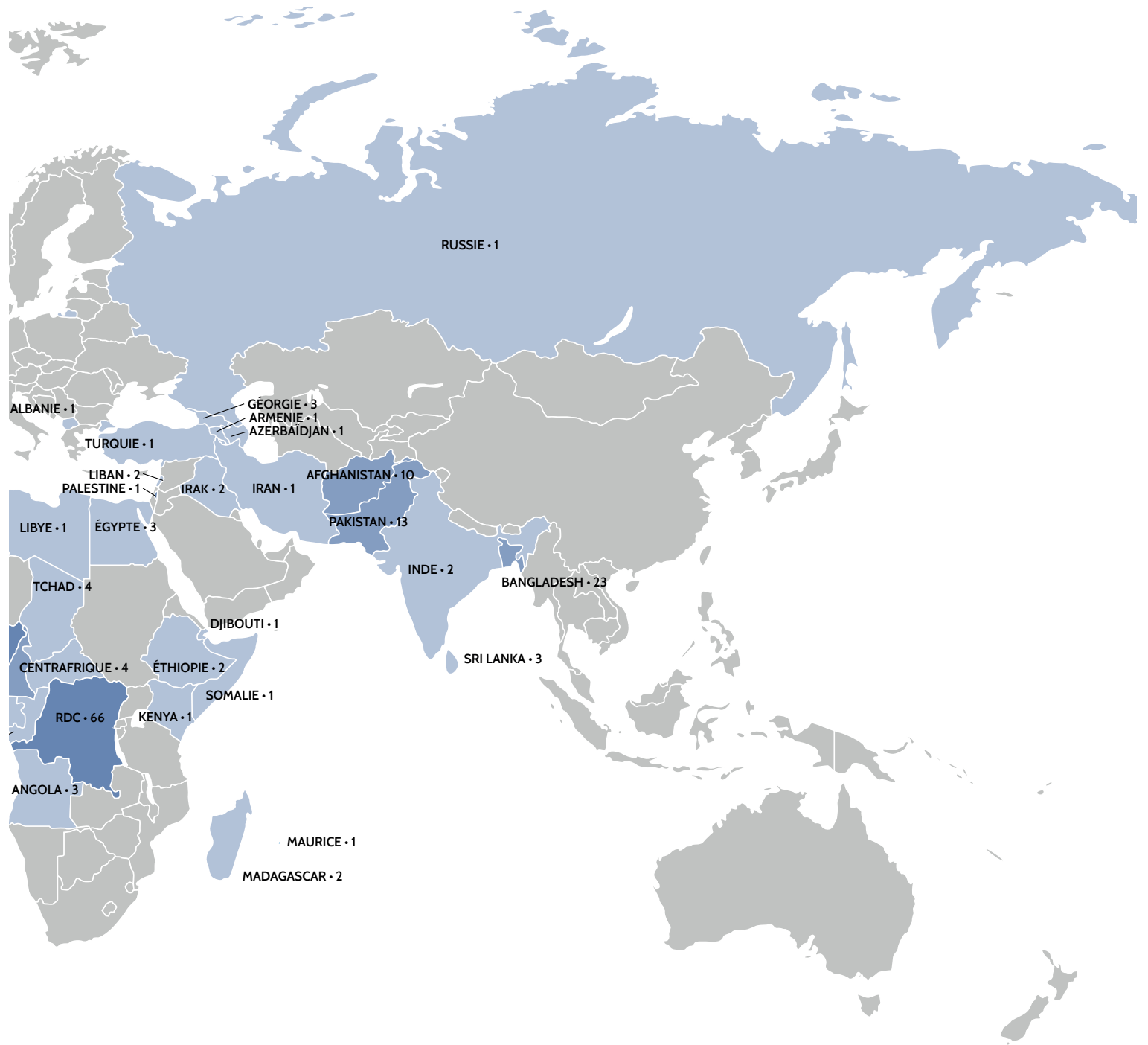
En effet, en 2020, les pays les plus représentés à l'Ardhis étaient, par ordre décroissant : le Bangladesh, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo et le Cameroun. En 2021, les cinq premiers pays représentés sont : le Sénégal (77 demandeur-se-s d'asile, soit +12 % par rapport à 2020), la République démocratique du Congo (67, +8 %), la Côte d'Ivoire (54, -11 %), le Cameroun (39, +2 %) et le Nigeria (32, +1 %). Les cinq premiers pays représentés prennent cette année tous place sur le continent africain – d'ailleurs, 17 des 20 premiers pays sont africains. Enfin, il est à noter que, parmi les cinq premiers pays représentés, la RDC se démarque par une augmentation continue du nombre de demandeur-se-s d'asile depuis plusieurs années.

PAYS	2021			Total 2005-2020	
	Nombre	Pourcent.	Tendance par rapport à 2020	Nombre	Pourcent.
Sénégal	78	15,3 %	+13	516	10,6 %
Congo-Kinshasa (RDC)	66	12,9 %	+7	272	5,6 %
Côte d'Ivoire	54	10,6 %	-10	481	9,9 %
Cameroun	39	7,6 %	+2	210	4,3 %
Nigeria	32	6,3 %	+1	262	5,4 %
Mali	29	5,7 %	+1	219	4,5 %
Bangladesh	23	4,5 %	-82	360	7,4 %
Mauritanie	23	4,5 %	+8	105	2,2 %
Sierra Leone	20	3,9 %	=	162	3,3 %
Algérie	14	2,7 %	+1	183	3,8 %
Guinée-Conakry	14	2,7 %	-5	212	4,4 %
Pakistan	13	2,5 %	+7	69	1,4 %
Afghanistan	10	2,0 %	=	147	3,0 %
Gambie	9	1,8 %	+4	35	0,7 %
Maroc	8	1,6 %	-2	68	1,4 %
Tunisie	8	1,6 %	+3	41	0,8 %
Congo-Brazzaville	6	1,2 %	-4	43	0,9 %
Burkina Faso	5	1,0 %	+3	24	0,5 %
République centrafricaine	4	0,8 %	+4	1	0 %
Tchad	4	0,8 %	+3	15	0,3 %

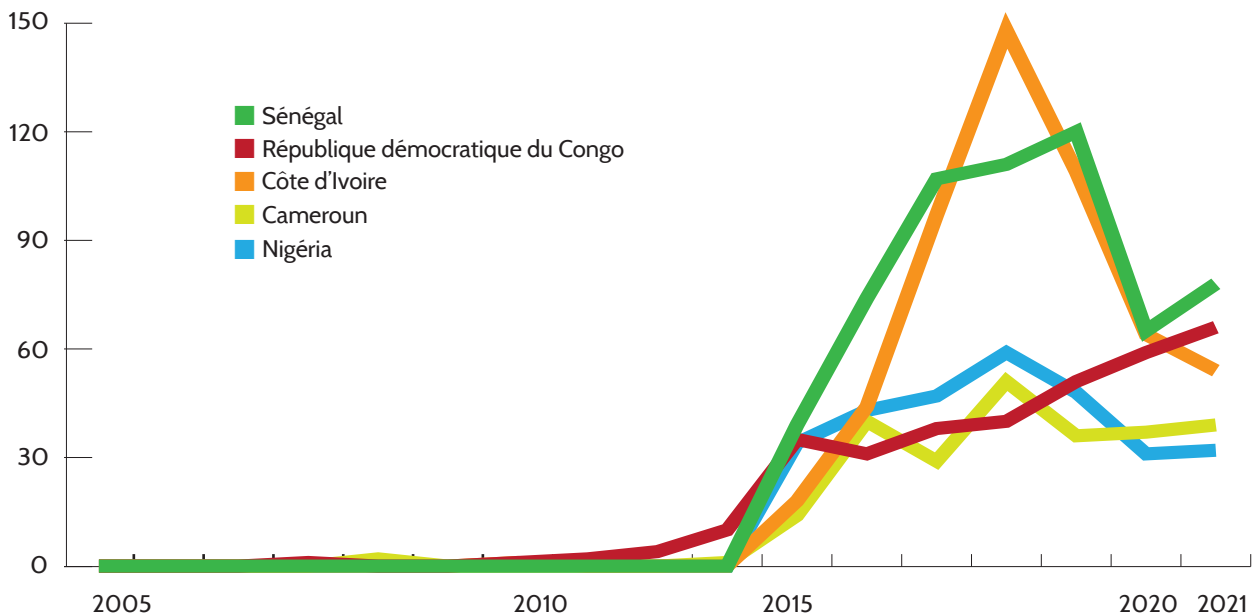
Nombre de demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s en 2021 pour chacun des vingt premiers pays les plus représentés.

Nombre de demandeur-se-s d'asile par pays en 2021.





Évolution, entre 2005 et 2021, du nombre de demandeur-se-s d'asile des cinq pays les plus représentés en 2021.



Parmi les vingt premiers pays, quatre pays disposent d'un arsenal législatif rendant possible la condamnation à mort des personnes reconnues coupables d'actes jugés contre nature ou d'homosexualité (Nigeria – dans les États du nord –, Mauritanie, Afghanistan, Pakistan) ; huit pays les condamnent à des peines de prison (Sénégal, Algérie, Maroc, Tunisie, Bangladesh, Sierra Leone, Guinée-Conakry, Gambie, Tchad, Cameroun). Dans nombre de pays, une peine de prison est susceptible de conduire à la mort en prison du fait de la violence exercée à l'encontre des personnes identifiées comme LGBTI+ ou parce que la survie en prison dépend souvent de la bonne volonté de la famille qui doit y faire entrer argent et nourriture. Enfin, et il est important de le rappeler, même lorsqu'un pays ne criminalise pas l'orientation sexuelle – ce qui est le cas de la RDC, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Congo-Brazzaville, du Burkina Faso et de la République centrafricaine – la stigmatisation sociale y est considérable et les violences exercées à l'encontre des personnes LGBT ne font l'objet d'aucune criminalisation.

Alors que les hommes sont originaires en 2021 de 46 pays différents, nous ne comptons que 31 pays d'origine pour les femmes, les cinq premières nationalités (République démocratique du Congo, Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Tunisie) cumulant plus de 62 % du nombre total de femmes accompagnées. En 2021, la République démocratique du Congo, première

nationalité représentée chez les femmes depuis l'année dernière, est le pays d'origine de plus de 38 % des demandeuses d'asile. En 2020, année où la République démocratique du Congo (RDC) passait devant le Sénégal, la proportion de Congolaises de RDC n'était que de 21,3 %.

PAYS	2021		Période 2005-2020 (cumul)		
	Nombre de femmes	Pourcent.	Pays	Nombre de femmes	Pourcent.
Congo-Kinshasa (RDC)	44	38,3 %	Sénégal	123	15,3 %
Sénégal	9	7,8 %	RDC	102	12,7 %
Côte d'Ivoire	8	7 %	Nigeria	71	8,8 %
Cameroun	6	5,2 %	Côte d'Ivoire	70	8,7 %
Tunisie	5	4,3 %	Cameroun	54	6,7 %
Algérie	4	3,5 %	Mauritanie	50	6,2 %
Mali	4	3,5 %	Guinée-Conakry	44	5,5 %
Mauritanie	4	3,5 %	Mali	40	5 %
Sierra Leone	3	2,6 %	Ouganda	35	4,3 %
Jamaïque	2	1,7 %	Kenya	23	2,9 %
Bangladesh	2	1,7 %	Sierra Leone	22	2,7 %
Nigeria	2	1,7 %	Algérie	19	2,4 %
Congo-Brazzaville	2	1,7 %	Russie	14	1,7 %
Gambie	2	1,7 %	Congo-Brazzaville	13	1,6 %
Inde	2	1,7 %	Maroc	12	1,5 %

Quinze premiers pays d'où ont été originaires les demandeuses d'asile lesbiennes, trans et bisexuelles en 2021 et sur la période 2005-2020.

La baisse de la proportion de femmes sénégalaises se poursuit (7,8 % en 2021 contre 16,7 % en 2020 et 21,33 % en 2019), beaucoup plus marquée que la diminution du nombre de femmes ivoiriennes (7 % contre 7,4 % en 2020 et 10 % en 2019).

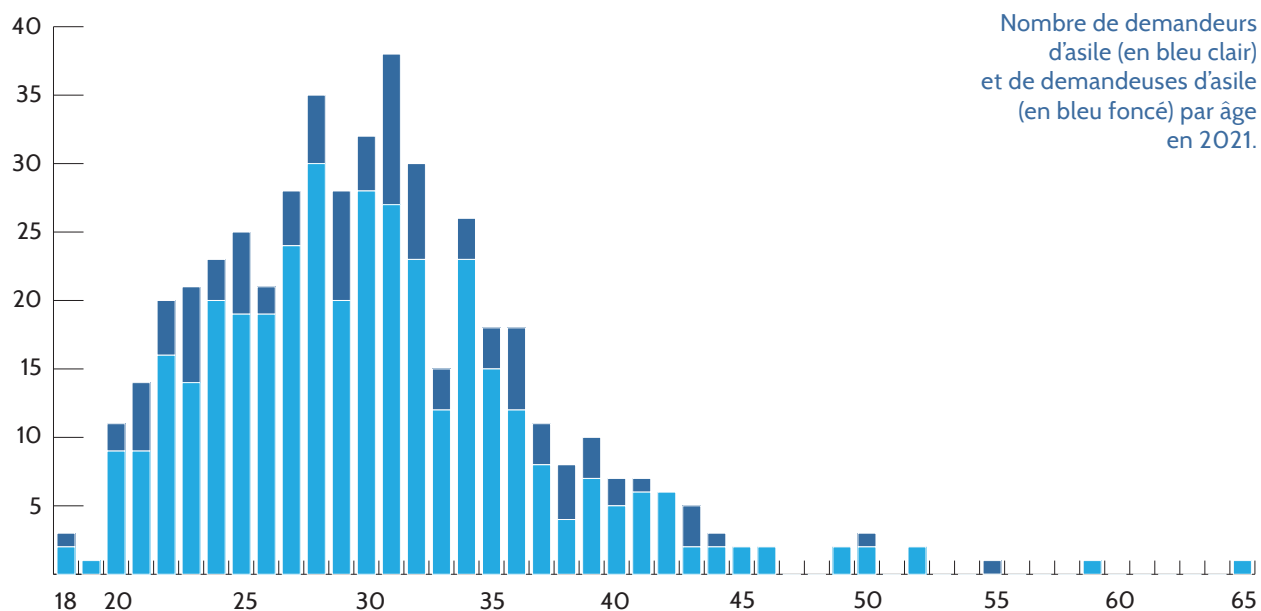
Si l'on compare le poids respectif du nombre d'hommes et de femmes dans le classement total des pays les plus représentés, l'on note à quel point le nombre de femmes lesbiennes, bisexuelles et trans originaires de la République démocratique du Congo pèse dans le nombre total de demandeur-se-s d'asile de ce pays, une exception particulièrement notable, ce pourcentage ne dépassant pas 28,6 % par ailleurs.

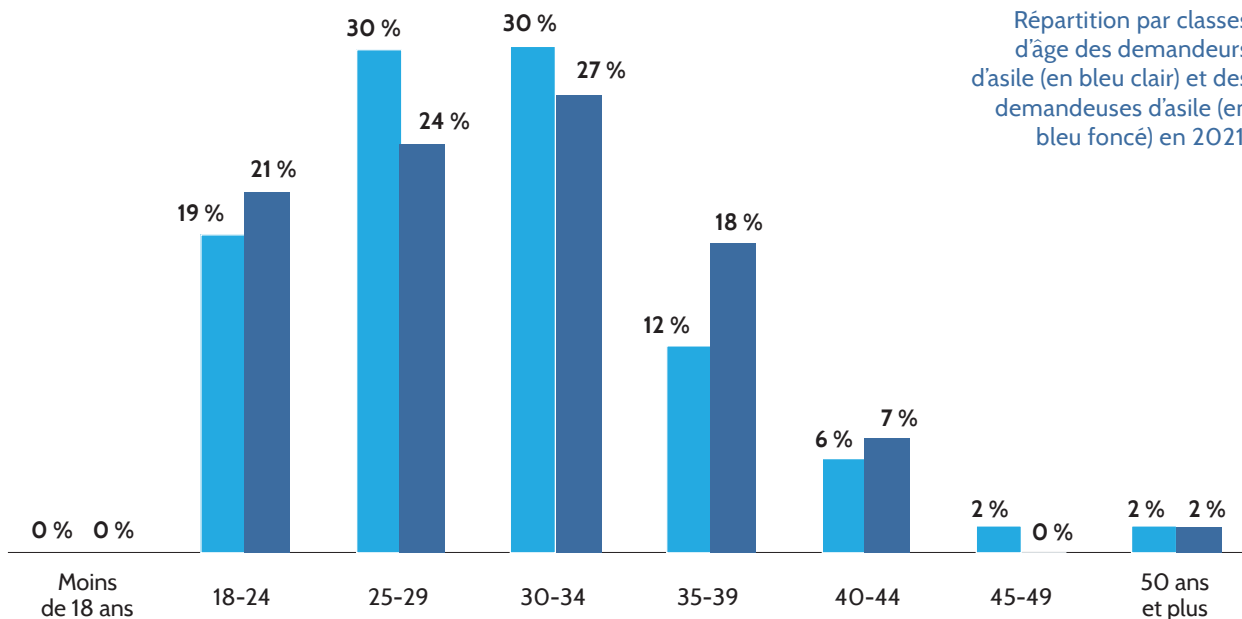
Poids respectif du nombre d'hommes et de femmes dans le classement des quinze premiers pays.

PAYS	NOMBRE TOTAL	Nombre d'hommes	Pourcent. d'hommes	Nombre de femmes	Pourcent. de femmes
Sénégal	78	69	87,3 %	9	12,7 %
RDC	66	22	33,3 %	44	66,6 %
Côte d'Ivoire	54	46	85,2 %	8	14,8 %
Cameroun	39	33	84,6 %	6	15,4 %
Nigeria	32	30	93,7 %	2	6,3 %
Mali	29	25	86,2 %	4	13,8 %
Bangladesh	23	21	91,3 %	2	8,7 %
Mauritanie	23	19	82,6 %	4	17,4 %
Sierra Leone	20	17	85 %	3	15 %
Algérie	14	10	71,4 %	4	28,6 %
Guinée-Conakry	14	13	92,8 %	1	7,2 %
Pakistan	13	12	92,3 %	1	7,7 %
Afghanistan	10	10	100 %	0	0 %
Gambie	9	7	77,8 %	2	22,2 %
Maroc	8	7	87,5 %	1	12,5 %

Âge des demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis

En 2021, l'âge moyen des demandeur-se-s d'asile nouvellement accompagnés en 2021 s'établit autour de 30 ans – une donnée relativement stable dans le temps. À quelques mois près, il est identique pour les hommes et les femmes. Environ 92,3 % des demandeur-se-s d'asile s'étant adressé-e-s à l'Ardhis en 2021 ont moins de 40 ans.





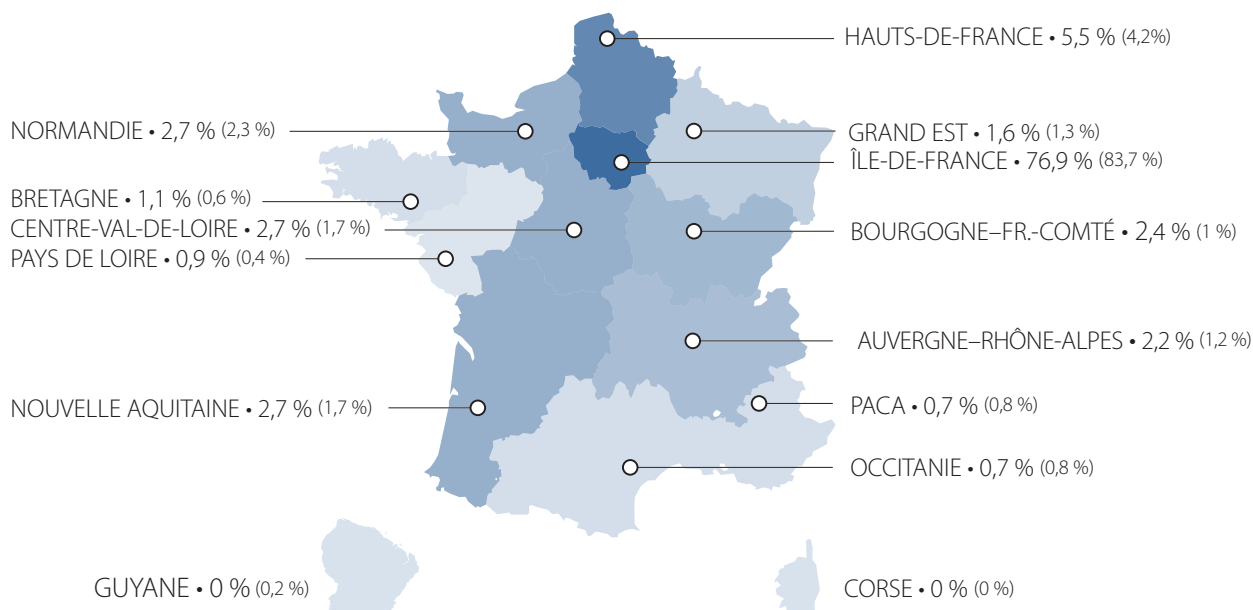
Répartition par classes d'âge des demandeurs d'asile (en bleu clair) et des demandeuses d'asile (en bleu foncé) en 2021.

Localisation des demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis

Les chiffres de 2021 ne montrent pas de changements majeurs.

Si l'Ardhis n'est basée qu'à Paris, son action a une portée nationale : près de 20 % des personnes accompagnées sont domiciliées en dehors d'Île-de-France.

Localisation géographique des demandeur-se-s d'asile lors de leur prise de contact avec l'Ardhis en 2021. Entre parenthèses, les pourcentages de 2020.



⁵ La loi Asile et immigration 2018 a mis en place une orientation dite régionale qui doit « orienter précocement les demandeurs-ses d'asile des régions les plus tendues vers les autres régions ». Cette orientation régionale est en œuvre depuis janvier 2021, avec l'objectif de réduire de moitié la présence des demandeur-se-s d'asile en Île-de-France.

Lorsqu'il existe, l'accompagnement en région peut avoir deux origines : soit l'accompagnement par l'Ardhis a commencé avant l'enregistrement en Guda et avant un transfert dans un Centre d'accueil pour demandeur-se-s d'asile (Cada) en région ; soit un-e bénévole a spontanément décidé d'accompagner un-e demandeur-se d'asile en région⁵ qui nous avait sollicités par courriel ou qui était le compagnon ou la compagne d'un-e demandeur-se d'asile précédemment accompagné-e.

Mais pour une large part, les demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis sont majoritairement domiciliés en Île-de-France. Sur la carte, nous pouvons noter quelques variations par rapport aux pourcentages de 2020, mais celles-ci sont trop faibles pour être véritablement significatives.



LE COLLECTIF FREE SÉNÉGAL

Depuis 2017, la situation de la communauté LGBT sénégalaise n'a pas cessé de se dégrader compte tenu de l'activisme de l'ONG islamique Jamra et du collectif Ànd Sàmm Jikko yi (Ensemble pour la protection des valeurs), certains invitant à l'élimination des gays. Plusieurs marches homophobes ont également été organisées, notamment en 2019 et 2021, avec pour mot d'ordre de faire pression sur les autorités pour un durcissement de l'arsenal législatif. Récemment, des sollicitations appuyées ont également été formulées dans ce sens auprès des parlementaires sénégalais.

Des activistes et des universitaires ont décidé de s'organiser et le collectif Free Sénégal est né en août 2020, se présentant comme défenseur des droits humains pour les communautés vulnérables.

Depuis sa création, le collectif n'a pas cessé de grandir et de multiplier les actions de sauvegarde en direction des personnes LGBTI+, parvenant à en mettre certaines à l'abri dans des refuges à la localisation tenue secrète.

Lorsque l'un de ses initiateurs a dû se réfugier en France pour cause de menaces de mort, il n'a pas tardé à créer une antenne française pour soutenir, à distance, les actions de ce collectif indispensable :

<https://www.collectif-free-senegal.org/>



Bilan de l'accompagnement au sein du pôle Couples

La crise sanitaire a bouleversé l'organisation des bénévoles du pôle Couples, ce qui nous empêche de fournir des chiffres comparables à l'exercice 2020 et, *a fortiori*, aux années précédentes.

En 2021, 85 couples ont contacté les bénévoles du pôle Couples de l'Ardhis dans le cadre de la réunion mensuelle. En raison de la crise sanitaire et pour des raisons pratiques, tous n'ont pu être reçus dans les locaux de l'association. Nous avons alors privilégié le soutien et l'accompagnement des couples à distance.

Par ailleurs, en dehors des rendez-vous qui se sont tenus dans le cadre des permanences mensuelles, les bénévoles ont assisté les dizaines de couples qui se sont adressés à l'Ardhis par mail ou sur le répondeur téléphonique.

Motifs de visite

Les personnes qui ont contacté le pôle Couples de l'Ardhis font face à différents types de difficultés :

- entrer en France et obtenir un visa : 15 %,
- rester en France après leur union au nom de la vie privée et familiale : 36 %,
- s'unir (15 % avaient un projet de mariage, 12 % un projet de Pacs),
- en cours de séparation ou séparées : 3 %,
- confrontées à des problèmes divers : 2 % (assurance, couverture maladie, état civil, hébergement...).

Les motifs de visite ont pu fréquemment se croiser :

- Comment se marier pour entrer en France et retrouver son-sa conjoint-e ?
- Comment rester en France durablement avec son partenaire et faut-il pour cela se pacser ?
- Comment changer son statut étudiant et faut-il pour cela se marier ?

et si les couples obtiennent ici ou là des conseils très généraux sur les unions et la régularisation, au nom de la vie privée et familiale pour initier les démarches, certaines difficultés spécifiques demeurent, qui se signalent parfois par leur caractère d'urgence (se défendre contre des décisions administratives, OQTF).

Profil des couples accueillis

Genre

22 % des couples reçus étaient lesbiens (proportion en augmentation depuis plusieurs années); 69 % gays; 4 % un couple de sexe différent (où au moins l'un-e des deux membres du couple est une personne trans). Dans 5 % des cas, le genre n'était pas renseigné.

Origines géographiques

En 2021, 64 % des personnes ayant contacté l'Ardhis formaient un couple franco-étranger; 7 % un couple d'une personne communautaire avec une personne extra-communautaire; et 29 % un couple constitué de deux personnes extra-communautaires : une évolution de la part de ces derniers qui semble ici aussi assez importante en comparaison aux années précédentes.

Les contacts reçus impliquaient des personnes provenant de près de 40 pays, principalement d'Afrique du Nord / Maghreb pour 20 % d'entre elles (Maroc, Algérie et Tunisie) et d'Afrique subsaharienne pour 35 %; mais aussi d'Asie pour 10 % et d'Amérique du Sud et centrale ou des Caraïbes pour 9 %. Enfin, certaines personnes étaient originaires du Proche et du Moyen-Orient (6 %), d'Europe (9 %) ou d'Amérique du Nord (1 %). L'origine des 6 % restants n'a pas été renseignée.

Type d'union

En 2021, au moins 11 % des personnes ayant contacté l'Ardhis sont mariées, 21 % sont pacsées et les plus nombreuses en « concubinage » (62 %).

Lieu de résidence des couples accueillis

6 % des personnes ayant contacté l'Ardhis se trouvaient en couple à l'étranger, 47 % étaient en France. Pour 23 %, l'un-e des conjoint-e-s se trouvait à l'étranger, l'autre en France. Pour 12 %, la résidence d'au moins un-e des conjoint-e-s était en France, celle du-de la conjoint-e inconnue; pour 6 %, la résidence des deux conjoint-e-s n'est pas connue non plus.

Insertion sociale et santé

Accompagnement social

Les demandeur·se·s d'asile – et dans une moindre mesure les réfugié·e·s – se trouvent généralement dans une situation sociale très difficile. Rappelons que les demandeur·se·s d'asile doivent attendre six mois (neuf mois avant la loi de 2018) avant de pouvoir demander une autorisation de travail et que les conditions d'accès au marché de l'emploi sont telles que le droit au travail n'est pas effectif. Les demandeur·se·s d'asile sont de fait privé·e·s du droit de travailler. Dès lors, il·elle·s sont supposé·e·s ne subvenir à leurs besoins qu'avec l'aide de l'État.

Or le montant de l'allocation pour demandeur·se·s d'asile (Ada) – que tou·te·s ne perçoivent d'ailleurs pas – ne dépasse jamais les 14,20 euros quotidiens par personne et elle tombe à 6,80 euros en cas d'hébergement. En outre, cette allocation ne commence à être versée que très tardivement – plus de quarante jours après avoir initié leurs démarches (le passage au Guda. Qui plus est, elle est fréquemment interrompue du fait des dysfonctionnements de l'Ofii ou d'appréciations erronées des situations individuelles. Enfin, elle est suspendue en cas de rejet de la demande d'asile par l'Ofpra et tant que le recours n'a pas été enregistré à la CNDA, et elle s'interrompt définitivement sitôt achevée la procédure de demande d'asile, quelle qu'en soit l'issue.

Il est évident que cette allocation ne permet pas aux demandeur·se·s d'asile d'accéder à un logement décent dans le parc privé, et l'État ne remplit pas sa mission de mise à l'abri et d'hébergement des demandeur·se·s d'asile par manque de volonté politique : moins de la moitié des demandeur·se·s d'asile se voient proposer un hébergement par l'État, et les hommes seuls, majoritaires parmi le public accompagné par l'association, ne sont pas prioritaires. Celles et ceux qui sont toutefois accueilli·e·s dans les structures d'hébergement sont parfois confronté·e·s à des espaces très détériorés, voire insalubres. Du fait de capacités d'accueil insuffisantes, un très grand nombre – sinon le plus grand nombre – est donc exposé aux marchand·e·s de sommeil, à la promiscuité de chambres sur-occupées, à l'accumulation de dettes liées à une sous- ou colocation, à la solidarité relative d'une communauté à laquelle il faut dissimuler l'origine du départ du pays. Enfin, un nombre non négligeable de demandeur·se·s d'asile et de réfugié·e·s sont à la rue, soit parce qu'ils et elles ne parviennent pas à trouver d'hébergement ou l'argent nécessaire au paiement d'un loyer, soit parce que leur orientation sexuelle ou leur expression de genre a été « découverte » par leurs hébergeur·se·s, entraînant leur expulsion.

Depuis 2019, la carte qui permettait de retirer l'allocation en argent liquide a été remplacée par une carte exclusivement destinée au paiement, obligeant les demandeur·se·s d'asile à recourir à des agent·e·s de change avec des commissions très importantes (parfois 10 %). Malgré la forte mobilisation associative, le ministère de l'Intérieur refuse toujours de

revenir sur cette mesure qui prive de fait les demandeurs et demandeurs d'asile d'une partie de leur allocation.

Les difficultés financières sont également liées aux moyens de transport. Il faut en effet compter entre deux et trois mois après le passage en Guda pour qu'un-e demandeur-se d'asile bénéficie de la protection universelle maladie (Puma) et de la complémentaire santé solidaire (CSS, qui a succédé à la CMU-C). Or le plein bénéfice de la solidarité transport, qui dans la région parisienne permet une réduction de 75 % du coût de l'abonnement mensuel (de base à 75,20 euros), est conditionné par l'obtention de la Puma et de la CSS sans participation... Les bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) peuvent eux aussi prétendre à une réduction – moins importante – de leur abonnement. Qu'il-elle-s bénéficient d'une réduction ou non, qu'il-elle-s perçoivent l'Ada ou non, les demandeur-se-s d'asile demeurent contraint-e-s à de nombreux déplacements dans le cadre de leurs démarches administratives, et il n'est pas rare qu'il-elle-s cumulent les amendes sans espérer pouvoir bénéficier de l'indulgence de la RATP ou de la SNCF – pour ne citer que les sociétés parisiennes de transport.

Contrairement à ce que la communication du Gouvernement continue de laisser entendre et aux *fake news* propagées par les plus malhonnêtes opposants à la demande d'asile, la situation sociale des demandeur-se-s d'asile est extrêmement précaire et n'a donc bénéficié d'aucune embellie. Peinant parfois à instaurer un rapport de force dans un contexte de défiance de la population à l'égard de la demande d'asile, les associations et les organismes privés continuent donc à devoir pallier l'inefficacité voire la duplicité des pouvoirs publics sur les aspects sociaux comme sur d'autres.

Complémentarité avec les Spada

Outre un service de domiciliation permettant aux demandeur-se-s d'asile de recevoir à une adresse clairement identifiée par l'administration leur courrier, les structures de premier d'accueil pour demandeur-se-s d'asile (Spada) sont réputées accompagner les demandeur-se-s d'asile dans différentes démarches : contestation d'un refus des conditions matérielles d'accueil, remplissage du dossier Puma, demande de solidarité transport, ouverture d'un livret A à la Poste, remplissage du dossier Ofpra...

Toutefois, certaines Spada présentent parfois des signes d'essoufflement ou proposent des délais entre deux rendez-vous très importants. Dans ce contexte, il est de plus en plus fréquent que les bénévoles de l'Ardhis soient contraint-e-s de suppléer certaines Spada, en particulier en Île-de-France.

Recrutement d'un·e intervenant·e social·e

¹ <https://dessinemoiunmouton.org/>

² <https://basiliade.org/inauguration-du-projet-escale/>

Grâce à un partenariat avec l'association Dessine-moi un mouton¹, une assistante sociale est intervenue en 2021 une demi-journée par semaine dans les locaux de l'Ardhis. Elle s'occupait en priorité des demandeur·se-s d'asile non hébergé·e-s qui bénéficient d'un accompagnement social minimal, des signalements au service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) et au dispositif Escale de Basiliade² destiné aux jeunes LGBTI+ précaires, et des demandes liées à la protection médicale. Elle prenait également en charge les premières démarches pour les personnes nouvellement réfugiées. Ce partenariat a pris fin en mars 2022.

Le bilan de cette expérimentation est très positif. Le premier signe en était le délai d'attente des rendez-vous, de plusieurs semaines. Les bénévoles ont beaucoup apprécié de pouvoir s'appuyer sur l'assistante sociale pour des démarches souvent ingrates et pour lesquelles ils et elles n'ont pas toujours les compétences ou les informations les plus récentes.

Grâce au soutien du Fonds Inkermann, l'association a pu lancer le recrutement d'un·e intervenant·e social·e en CDI pour deux jours par semaine. En parallèle, l'association a formulé une demande d'accès pour les signalements au SIAO.

Aide au transport

En attendant que les demandeur·se-s d'asile bénéficient du dispositif de solidarité transport, l'Ardhis prend en charge le financement des billets de train, des abonnements RATP ou des tickets de transport pour les usager·e-s les plus en difficulté. Après une année 2020 marquée par une baisse sensible des déplacements, et donc des dépenses qui y sont liées, nous constatons un retour de ces dépenses à un niveau antérieur à la pandémie. Il est à noter que, cette année, une aide financière de *Vers Paris sans sida* a permis de prendre en charge une partie des frais engagés. Une note explicative a été rédigée par le trésorier pour encadrer ces dépenses.

Déclaration d'impôts

Une permanence pour la déclaration des impôts a été organisée le 13 mai 2021 par deux bénévoles, ce qui a permis de rappeler aux bénéficiaires et aux bénévoles l'obligation et l'importance de déclarer ses revenus pour accumuler les preuves de présence en France, notamment en cas de rejet de la demande d'asile. Cette expérience sera reconduite en 2022.

Partenariat avec la Mairie de Paris et Adoma

L'Ardhis a toujours revendiqué un accès effectif au logement pour les demandeur-se-s d'asile et les réfugié-e-s tout en constatant que près de huit personnes sur dix accompagnées à l'Ardhis n'avaient pas accès au logement. Fort de ce constat, la Mairie de Paris a décidé de donner un « coup de pouce » aux nouveaux-elles réfugié-e-s de l'Ardhis. La Mairie s'est rapprochée d'Adoma et a signé en juillet 2018 un contrat tripartite : Mairie de Paris, Adoma et Ardhis. Cette convention est en cours de renouvellement en 2022 et un point mensuel a été mis en place entre l'Ardhis et Adoma suite à une réunion avec la Mairie de Paris.

Ce contrat vise à mettre à disposition dix nouveaux logements par an avec un maximum de vingt logements. Trois ans après la signature de cette convention, l'Ardhis a pu loger vingt candidat-e-s, soit la totalité des places prévues par le dispositif.

Accompagnement à la santé

La question de la santé prend une place importante au sein de l'accompagnement de l'Ardhis. Les problèmes médicaux des usager-e-s de l'association peuvent être de différentes natures. Tout d'abord, les violences liées aux persécutions subies dans leurs pays d'origine ont parfois entraîné des blessures peu ou mal soignées, ou correctement soignées mais nécessitant malgré tout un suivi. Il peut être par ailleurs nécessaire de faire établir des certificats médicaux attestant de la compatibilité des blessures constatées avec le récit des persécutions subies, l'Ofpra comme la CNDA étant susceptibles de se montrer sensibles à une évaluation objective et motivée des blessures rapportées. Dans cette perspective, nous disposons notamment du soutien précieux d'un médecin généraliste familier des exigences rédactionnelles concernant les certificats médicaux – qu'il soit ici remercié.

Vaccination contre le Covid-19

Le public de l'Ardhis, bien que plutôt jeune dans la moyenne, reste vulnérable à la maladie du fait de la précarité, de l'éloignement de certains dispositifs d'accès aux soins et des conditions de vie en hébergement collectif ou en grande promiscuité avec d'autres personnes. L'accès à la vaccination a pu être freiné par la désinformation sur les vaccins qui a circulé dans certaines communautés, la non-ouverture des droits sociaux ou la fracture numérique – le choix ayant été fait d'utiliser des



outils essentiellement numériques comme doctolib pour la réservation de créneau de vaccination.

Grâce au soutien du département de Seine-Saint-Denis et à son dispositif de vaccination hors les murs, l'Ardhis a décidé d'organiser deux journées de vaccination contre le Covid-19 à destination des demandeurs et demandeuses d'asile suivi-e-s par l'association. Ces actions ont été organisées les 21 juin et 26 juillet 2021 au 6b à Saint-Denis, un espace déjà connu des demandeur-se-s d'asile. Elles ont permis de vacciner 96 personnes par jour. La plupart de ces 96 personnes ont effectué leur rappel le 26 juillet, mais quelques demandeur-se-s supplémentaires ont pu bénéficier des doses restantes, notamment dans les cas où les personnes avaient déjà eu le Covid-19 et n'avaient donc pas besoin de deuxième dose. Ces deux journées ont été considérées comme une réussite.

En complément de cette action forte, les bénévoles ont été invité-e-s à parler de la vaccination aux personnes qu'ils et elles accompagnaient, leur expliquer la mise en place du passe sanitaire, et à proposer aux demandeur-se-s d'asile de l'aide pour la prise de rendez-vous, notamment lors des permanences du mercredi après-midi. Cette aide a été la bienvenue, en particulier lors de l'instauration du passe sanitaire, puis lors de la mise en place de l'obligation d'une troisième dose.

La prévention à la santé sexuelle

La question des maladies sexuellement transmissibles (MST) et des infections sexuellement transmissibles (IST) est également très importante. En effet, les publics de l'Ardhis n'ont pas toujours pu accéder aux moyens de protection nécessaires et ont donc pu avoir ou se voir imposer des rapports sexuels non protégés dans leurs pays d'origine. De même, leur arrivée en France s'accompagne parfois d'une exposition inédite ou plus importante aux risques de transmission d'IST et de MST du fait d'une plus grande facilité à trouver des partenaires. Dans ce contexte, le partenariat privilégié initié avec l'association Aremedia commencé en 2017 se poursuit.

Avec l'annulation des réunions mensuelles, il était impossible de proposer les dépistages des IST et MST habituels. Les publics de l'Ardhis ont eu à nouveau la possibilité de se faire dépister sur rendez-vous à l'hôpital Fernand-Widal où Aremedia tient une permanence en partenariat avec le CeGIDD. Les causeries ont malheureusement été impossibles à organiser du fait du Covid-19.

En octobre et novembre 2021, l'Ardhis et Aremedia ont mené une expérimentation : Aremedia a réalisé quatre actions de dépistage au sein même des locaux de l'Ardhis pendant la permanence hebdomadaire. L'objectif était de profiter de la venue des bénéficiaires de l'association pour leur procédure d'asile pour leur proposer un dépistage et réduire ainsi le délai d'accès des primo-arrivant-e-s à des actions de dépistage et de prévention contre les IST et MST. Au total, 51 personnes ont été dépistées parmi lesquelles 32 sont revenues récupérer les résultats après un appel. Les 19 personnes restantes ont reçu au moins un SMS. Cette expérimentation a montré la pertinence de proposer une action de dépistage et de prévention en même temps que la prise de contact avec l'association. L'exiguïté des locaux n'a néanmoins pas permis de poursuivre l'expérimentation.

SANTÉ PSYCHIQUE

L'accompagnement à la santé psychique des personnes exilées LGBTI+ s'avère difficile à mettre en œuvre compte tenu de la très importante saturation des dispositifs parisiens spécialisés en psychiatrie (ou psychologie) interculturelle ou en clinique de la violence ou du trauma. En outre, les professionnel-le-s de santé mentale ne sont pas toujours formé-e-s aux questions LGBTI+, alors même que certaines écoles ont eu tendance à pathologiser l'orientation sexuelle ou la transidentité.

Il existe pourtant un besoin véritable du fait des violences LGBTIphobes à l'origine du départ (ou vécues en France), des violences subies sur le chemin de l'exil – et l'on pourrait également largement évoquer la violence institutionnelle une fois en France. Signalons que si certains symptômes peuvent être spontanément évoqués par les demandeur-se-s d'asile et des réfugié-e-s (angoisses, cauchemars récurrents, idées suicidaires verbalisées, crises de larmes...), d'autres peuvent être moins évidents à interpréter (maux de tête, difficultés de concentration, troubles mnésiques...).

Pour répondre à ce besoin, l'Ardhis a obtenu un financement pluriannuel de la Fondation de France afin de recruter une psychologue à temps partiel (40 %) depuis septembre 2021. Elle a pour mission de proposer des prises en charge de groupe. Dans



un premier temps, elle a reçu nombre de demandeur-se-s d'asile en entretiens individuels d'orientation, afin de prendre connaissance du public et de comprendre ses besoins. Elle a mis rapidement en place des groupes de parole par genre et par langue (anglophone et francophone), puis dans un second temps des ateliers à médiation thérapeutique (yoga, cuisine, arts plastiques) qui rencontrent un franc succès. Elle est secondée depuis mars 2022 dans sa tâche par une stagiaire psychologue qui propose un atelier théâtre. Elles travaillent en étroite collaboration avec le Comede, qui propose un point d'accueil destiné spécifiquement aux personnes exilées LGBTI+. L'objectif est à terme de construire un savoir spécifique sur les questions croisées d'exil et LGBTI+ et d'enrichir l'offre de formation de l'Ardhis par un module à destination des professionnel-le-s de santé mentale.

Activités de loisirs

Ce n'est qu'au milieu de l'année 2021 que certaines des activités proposées par l'association ont pu reprendre leurs cours d'avant la pandémie. Cette reprise était particulièrement attendue par les demandeurs et demandeuses d'asile tant ces activités permettent de rompre leur isolement et jouent un rôle essentiel dans l'affirmation de leur identité.



Promenades, visites, activités culturelles et festives

Dès l'été 2021, propice aux activités extérieures moins exigeantes en mesures barrière, l'Ardhis a organisé plusieurs pique-niques à destination des demandeurs et demandeuses d'asile pour renouer avec les activités conviviales.

Généralement organisées chaque troisième dimanche du mois, l'après-midi, les visites-découverte de Paris permettent aux demandeur-se-s d'asile, aux réfugié-e-s, mais aussi aux usager-e-s du pôle Couples, de passer un moment ensemble et donc de nouer de nouvelles amitiés, mais aussi de découvrir et s'approprier un peu la ville et ses différents espaces.

En octobre 2021, une visite découverte du bois de Vincennes a été organisée, suivie d'une promenade

sur les bords de Seine en décembre 2021, d'un parcours de la petite ceinture. Il s'agit d'une activité particulièrement appréciée, puisque chaque mois, ce sont entre 40 et 80 personnes qui se retrouvent pour participer à ces visites.

Par ailleurs, un partenariat avec Chéris-Chéries a permis à une vingtaine de bénéficiaires d'assister à trois séances de cinéma du festival de cinéma LGBTI+.

La troisième édition de Fiertés en exil, prévue à la Flèche d'or le 10 décembre 2021, et pensée pour offrir un moment de convivialité aux demandeurs et demandeurs d'asile après deux ans d'isolement, a dû être reportée pour des raisons sanitaires à avril 2022.



Cours de français

Les cours de français, proposés depuis plusieurs années aux demandeurs-ses d'asile, aux réfugié-e-s, aux usager-e-s du pôle Couples, ont repris à la rentrée 2021. Ils ont lieu dans les locaux de l'association Aremedia. Trois cours sont proposés : un cours à destination des francophones, un cours à destination des anglophones et un cours de français langue étrangère à destination des personnes ni francophones ni anglophones. Le cours le plus fréquenté est indéniablement celui à destination des francophones, avec plus d'une vingtaine d'apprenant-e-s. Les cours de français offrent un espace apprécié de convivialité et de rencontre entre usager-e-s de l'Ardhis.

Activités sportives

Alors que l'Ardhis venait de financer une partie de l'équipement nécessaire, et que de nouvelles sessions venaient d'être créées pour faire face à leur succès, les activités menées en partenariat avec le Cercle du marais (ateliers de natation et de musculation) ont été totalement suspendues en mars 2020.

Le football est la première activité à avoir redémarré en avril 2021, avec un match amical contre une équipe de réfugiés à Saint-Denis, puis l'équipe a pu reprendre l'activité au stade Maryse Hilsz.

En effet, depuis 2020 et son adhésion à la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) et son intégration d'un championnat de football à onze, l'Ardhis FC dispose d'un créneau le samedi, de 11 h à 13 h, au stade Maryse Hilsz porte de Montreuil. Cette attribution met fin à plusieurs années d'errance sans terrain fixe.

Quelques matchs amicaux ont été organisés, notamment avec Kabubu, une association d'insertion professionnelle par le sport pour les réfugiés, et avec les Dégommeuses. Le championnat a repris en septembre 2021 avec une prise en charge partielle par la FSGT des frais de licences et une prise en charge totale des frais d'inscriptions.

Tout au long de l'année, de nouveaux joueurs ont intégré l'équipe. L'activité football attire à chaque entraînement 20 à 30 joueurs, avec au total une cinquantaine de joueurs réguliers.

Collecte de vêtements

Une collecte et une distribution de vêtements ont pu être organisées en janvier 2020 au Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France. Depuis, l'Ardhis a entrepris le stockage des dons de vêtements et leur distribution au fil de l'eau, en fonction des besoins exprimés ou repérés.

Groupe de parole non mixte

Malgré la situation sanitaire, deux réunions en non-mixité lesbienne-bie-trans ont été organisées autour de thématiques libres.

Les groupes WhatsApp non mixtes (l'un pour la transmission d'informations, l'autre pour les échanges amicaux) sont également une initiative très appréciée.

L'offre de formation

En janvier 2021, l'Ardhis a lancé sa propre offre de formation pour faire bénéficier les acteur·trice·s de l'asile en France de son expérience et expertise sur l'accompagnement de demandeur·se·s d'asile LGBT+. L'obtention de notre certification Qualiopi, labellisation qualité qui permet aux structures formées de bénéficier des droits à la formation, a entériné ce lancement.

Après un an de tests et d'expérimentations, force est de constater que nos formations ont été un succès. Elles ont confirmé que le besoin est réel et d'ampleur : nous recevons de nombreuses demandes de formations de la part de centres d'hébergement pour demandeur·se·s d'asile, d'associations LGBT et d'entreprises d'interprétariat ; pour autant, nos capacités sont limitées, l'association étant quasiment exclusivement constituée de bénévoles.

Intervenant·e·s sociaux qui accompagnent des demandeur·se·s d'asile LGBTI+ (en Cada ou Pada)

Dans le contexte d'une labellisation par l'État de places spécialisées LGBT+ dans l'hébergement¹, la formation des équipes à la demande d'asile LGBT+ n'en est que plus cruciale afin de pouvoir bien accueillir ces nouveaux publics en situation de double vulnérabilité. Les intervenant·e·s sociaux·ales en centres d'accueil et d'hébergement pour demandeur·se·s d'asile sont d'ailleurs les cibles principales de notre offre de formation.

Notre parcours de formation classique sur la demande d'asile LGBT+ pour des intervenant·e·s-aides au dossier

La demande principale pour nos formations vient en majorité d'intervenant·e·s sociaux·ales ayant déjà une formation initiale sur la demande d'asile généraliste. L'une des pistes d'amélioration identifiées après le test de notre premier parcours de formation pour intervenant·e·s sociaux·ales en mars 2021, organisé en partenariat avec la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), était d'adapter davantage ce format au niveau souvent expérimenté des travailleur·se·s sociaux·ales. Notre parcours, notamment sur le recours CNDA pour lequel il n'y a pas beaucoup de spécificités LGBT+, était trop débutant.

Nous avons donc construit un parcours incluant davantage d'analyse de pratiques et d'études de cas, et adopté une approche plus transversale

¹ Parmi les objectifs du plan relatif aux « 10 actions pour renforcer la prise en charge des vulnérabilités des demandeurs d'asile et des réfugiés », publié en mai 2021, figure le renforcement de la prise en charge spécifique et adaptée des demandeur·se·s d'asile et réfugié·e·s LGBT+ les plus vulnérables.

L'action 6 du plan prévoit le développement de places spécialisées au sein des lieux d'hébergement pour demandeur·se·s d'asile : 200 places destinées aux demandeur·se·s d'asile les plus vulnérables issus de la communauté LGBT+ seront ainsi spécialisées au 1^{er} janvier 2022. <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Appel-a-manifestation-d-interet-Places-specialisees-public-LGBT-vulnerable> (<https://urlz.fr/hyoe>)

(moins « étape par étape » dans la procédure) pour aborder les attentes de l'Ofpra vis-à-vis des demandeur-se-s ainsi que les écueils à éviter.

Notre objectif est que les intervenant-e-s sociaux-ales ayant participé à notre formation soient ensuite capables :

- d'adopter une posture d'accueil informée des enjeux liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ;
- de mobiliser les critères légaux et les attentes des instances de l'asile pour mieux accompagner les demandeur-se-s d'asile LGBT+ à chaque étape de leur procédure (récit, entretien Ofpra, audience CNDA) ;
- de créer un espace de confiance qui favorise la libération de la parole de la personne sur son vécu et sa vie affective ;
- de préparer un-e demandeur-se d'asile LGBT+ dans l'expression de son histoire et la réponse aux questions sensibles ;
- de distinguer les documents de preuve à fournir de ceux qui pourraient desservir le-la demandeur-se d'asile.

La création de deux nouveaux formats

Afin de compléter notre offre de formation, et dans la mesure où nous avons vu émerger d'autres besoins, l'Ardhis a décidé de développer deux autres formations à destination d'intervenant-e-s sociaux.

- **Un module généraliste de 3 h 30 pour des travailleur-se-s sociaux-ales qui ont besoin d'une introduction à la demande d'asile LGBT+**

Ce module est une introduction à la demande d'asile LGBT+ à destination des intervenant-e-s sociaux-ales dont le cœur de métier n'est pas le public LGBT+ ou de ceux qui n'ont pas le temps de participer à un long parcours de formation. Ce module permet d'accéder aux fondamentaux de la connaissance du public et à la spécificité de la demande d'asile LGBT+. Il propose une déconstruction des préjugés sur les demandeur-se-s d'asile LGBT+, un panorama des discriminations subies dans leur pays d'origine et en France, une réflexion sur les bonnes pratiques à adopter pour protéger, et un aperçu des attentes des instances de l'asile (Ofpra et CNDA) vis-à-vis des demandeur-se-s. Ce format a été expérimenté avec succès, en partenariat avec la FAS, dans le cadre de l'appel à projets de l'Opco Santé, ainsi que pour l'équipe maraudes de FTDA Paris.

- **Une formation d'une journée sur l'accueil et l'accompagnement des demandeur-se-s d'asile LGBT+ dans l'hébergement**

Nous avons développé ce format d'une journée consacrée à l'accueil et à l'accompagnement du public afin de répondre à un besoin exprimé par l'équipe d'intervenant-e-s sociaux-ales du Cada de Blois. L'équipe avait besoin de mieux connaître le public et ses réalités sociales, de déconstruire

ses représentations et d'adopter les bonnes pratiques pour protéger les personnes. Notre parcours de formation classique, principalement centré sur l'aide à la procédure (récit, entretien Ofpra, recours CNDA) ne leur convenait donc pas. Il n'aurait concerné que les intervenant·e·s-aides aux dossiers et juristes de l'équipe.

Ce nouveau format, mieux adapté à leurs besoins, se focalise sur la connaissance du public des demandeur·se·s d'asile LGBT+ et les bonnes pratiques d'accueil. Il a été expérimenté à Blois au cours d'une journée de formation. L'accent mis sur la terminologie et la définition des termes (identité de genre, orientation sexuelle, etc.) a été très apprécié par les participant·e·s qui ont également souligné l'intérêt des mises en activité interactives pour penser les réflexes à adopter ainsi que celui des sessions de travail en groupe pour mettre en place des actions concrètes dans le centre. Après avoir posé les bases de la connaissance des questions LGBT+ et des enjeux liés à la demande d'asile, c'est en effet un module qui laisse beaucoup de place à la pratique et à la réflexion collective sur la pratique.

Des pistes d'amélioration peuvent être toutefois envisagées. Il serait par exemple intéressant d'ajouter une partie introductive concernant les écueils à éviter et les attentes des instances de l'asile vis-à-vis des demandeur·se·s, pour donner au moins une conscience des enjeux à avoir en tête pour accompagner une personne dans sa procédure. Malgré tout, cela restera une formation insuffisante pour des intervenant·e·s-aides aux dossiers, qui auront besoin d'un complément sur les aspects proprement juridiques et d'accompagnement à la procédure.

Associations LGBTI+ qui accompagnent des demandeur·se·s d'asile LGBTI+

Notre deuxième mission de cœur est de partager nos savoirs et nos expériences avec les associations et collectifs LGBT+ partout en France, qui, comme nous, s'efforcent d'accompagner au mieux les demandeur·se·s d'asile.

Nous avons donc organisé un premier parcours de formation gratuit et en ligne à destination de bénévoles d'associations LGBT+. C'était un parcours destiné aux débutant·e·s dans la demande d'asile LGBT+, qui reprenait les bases de la procédure d'asile, l'écriture d'un récit, la préparation à l'entretien Ofpra et l'audience CNDA.

Les participant-e-s ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis du parcours, appréciant particulièrement l'interactivité de la formation, la diversité des intervenant-e-s qui permet d'apporter plusieurs points de vue, la clarté des explications et la précision des exemples, l'exhaustivité des conseils et l'équilibre entre théorique et pratique. Nous avons en effet ajouté une étude de cas en fin de parcours, afin que les participant-e-s puissent appliquer leurs connaissances à un cas pratique en analysant un entretien et une décision de rejet. Beaucoup ont également noté l'attitude rassurante et « dédramatisante » des bénévoles de l'Ardhis invitant à faire la paix avec les limites de notre pouvoir sur l'issue de la décision, notre action étant limitée par les contraintes propres à la procédure.

Des pistes d'amélioration doivent toutefois être cherchées, afin de donner davantage de place à la situation des demandeur-se-s d'asile trans et lesbiennes.

QUELQUES TÉMOIGNAGES...

« J'ai apprécié les précisions concernant toutes les étapes de la procédure, l'accent mis sur ce qui est important et ce qui ne l'est pas, l'évaluation des preuves et des éléments matériels, la clarté des explications... ce quel que soit le module. Cela permet un gain de temps appréciable dans le travail d'accompagnement. Pour la préparation à l'Ofpra, il m'a semblé qu'on avait bien fait le tour des conseils qu'on pouvait donner au DA avant son entretien. Pour le dernier module, c'était intéressant de décortiquer une réponse de l'Ofpra et d'en voir les limites et les lacunes. J'ai apprécié aussi la non-directivité : on ne nous dit jamais : "c'est ça la recette..." et la présence de différents accompagnants et donc de différentes méthodes de travail ou d'entretien était intéressante. Sinon, les échanges étaient toujours très sympas et l'animation super chaleureuse ! »

« Une formation très équilibrée nourrie d'interventions riches, pertinentes alliant repères théoriques et cas pratiques (très bien choisis). Des supports excellents. Une animation parfaite et interactive. Un cadre pédagogique tout à fait propice à l'apprentissage. »

« La richesse des informations : tout a été abordé. Important car je pense que la procédure d'asile est à comprendre et à appréhender dans son ensemble. Les exemples précis et des conseils concrets pour aider à verbaliser. C'est extrêmement aidant pour le-a bénévole et pour le-a DA. Le temps accordé à chacun-e pour les questions et les échanges d'expériences. Je pense qu'il est essentiel dans ce genre de formation pour éviter la "longue conférence" mais aussi pour permettre à chacun-e s'exprimer. »

Notre idéal serait de pouvoir organiser un parcours similaire une ou deux fois par an. Nous avons dû mettre sur liste d'attente et refuser de nombreux·ses participant·e·s inscrit·e·s à notre formation, afin de maintenir la qualité des échanges en ligne et de préserver l'interactivité de la formation. Bien sûr, ces associations n'ayant pas de financements à disposition, notre capacité à proposer des programmes de formation similaires dépendra de nos capacités bénévoles, de nos subventions et de notre modèle économique.

Interprètes et entreprises prestataires d'interprétariat

Notre intention pour la conception de cette formation

De nombreux interprètes sont quotidiennement à l'Ofpra et la CNDA pour traduire les récits de demandeur·se·s d'asile, notamment LGBT+. Beaucoup interviennent aussi dans les Cada avec des travailleur·se·s sociaux·ales pour préparer le récit écrit.

À travers des échanges et des questionnaires, nous avons identifié le besoin des interprètes d'avoir davantage d'informations sur le contexte culturel et les réalités sociales des personnes LGBT+ dans leur pays d'origine, sur le parcours d'exil et en France. Ces éléments de contexte, couplés à une connaissance de la terminologie LGBT+, sont cruciaux pour se repérer et fournir une traduction fidèle. En plus de ces éléments de contexte, il nous semblait important d'offrir un espace pour déconstruire ses propres préjugés et représentations sur les personnes LGBT afin de garantir la neutralité de sa propre posture. Les besoins de formation qui ont été exprimés sur la pratique concernent la traduction de détails intimes et sexuelles ainsi que des mots péjoratifs.

À travers la conception et l'animation d'une première session de formation pour l'entreprise ISM Interprétariat, nous avons pu tester nos deux premiers modules de formation sur ces sujets.

Les objectifs de la formations étaient les suivants :

- Mieux connaître le public et les spécificités des parcours des demandeur·se·s d'asile LGBT+ pour compléter son expertise sur les pays et sa langue de traduction.
- Acquérir les réflexes nécessaires face à l'homosexualité, à la transidentité ou à la vie intime et sexuelle des demandeur·se·s d'asile pour proposer une traduction neutre et fidèle.

- Avoir toutes les clés sur la demande d’asile LGBT+ pour être en conformité avec les attentes de l’Ofpra vis-à-vis des interprètes dans le cadre de l’interprétariat des demandeur-se-s d’asile LGBT+.

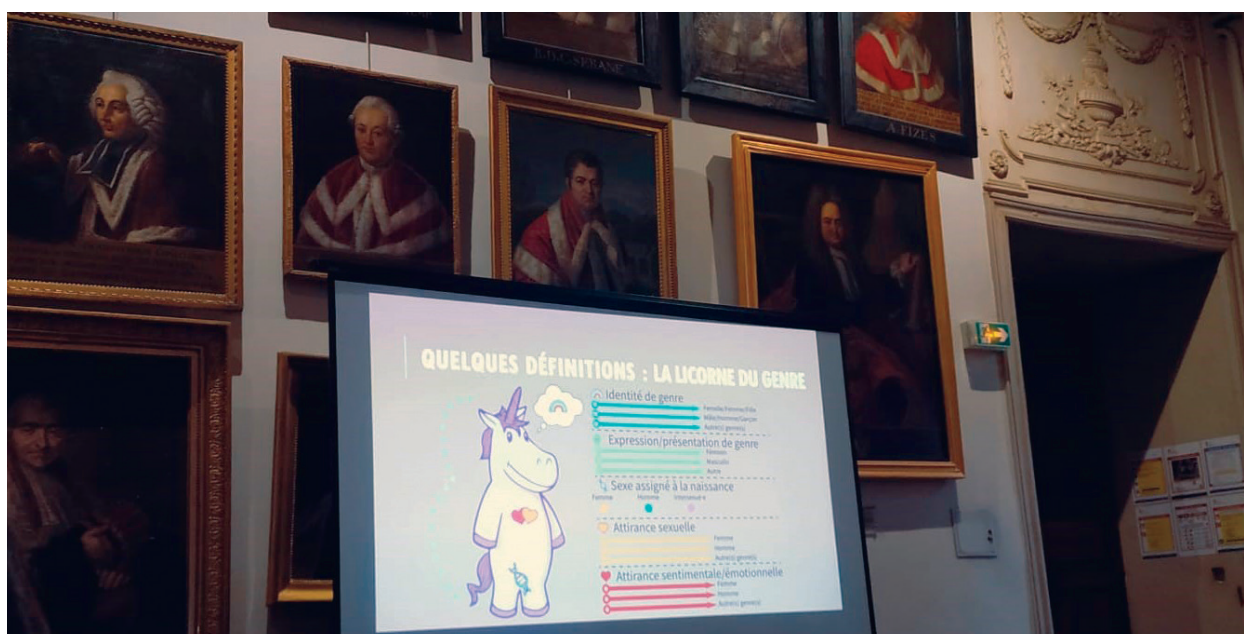
Le premier module de la formation a pour but de mieux comprendre qui sont les demandeur-se-s d’asile LGBT+ afin de mieux interpréter leur parole. C’est dans ce module que sont présentés la terminologie, la déconstruction des préjugés classiques et des éléments sur le vécu et le parcours d’exil des personnes.

Le deuxième module est davantage centré autour de la pratique. À travers des mises en situation et l’écoute de témoignages, il ouvre un espace de réflexion sur les techniques et les bonnes pratiques afin de garantir l’éthique professionnelle de neutralité dans le contexte de la demande d’asile LGBT+. Nous avons travaillé sur la confidentialité, la mise en confiance, la traduction des détails intimes, la traduction des mots péjoratifs, etc.

Une première session prometteuse avec les interprètes d’ISM Interprétariat

Cette première journée de formation avec les interprètes d’ISM interprétariat le 11 mars 2022 a été très appréciée par les participant-e-s. L’accent mis sur la terminologie et la connaissance du public, en particulier, a été jugé point fort de la formation. L’aspect très pratique et concret de la formation, à travers des mises en situation, a également été noté.

Les participant-e-s ont suggéré que cette formation d’une journée soit plutôt organisée sur 1,5 ou 2 jours, afin d’approfondir davantage, la plupart des participant-e-s étant formés sur ces questions pour la première fois.



Un bilan positif, le défi du modèle économique

De manière générale, cette année nous a permis de confirmer l'ampleur de la demande de formation sur la demande d'asile LGBT+. Nos formations sont appréciées pour l'interactivité et la diversité des outils pédagogiques, la complémentarité des formateur-trice-s et l'importance accordée à la pratique.

Le défi majeur reste sans doute notre modèle économique. Reposant principalement sur le travail de bénévoles, nous devons trouver un équilibre pour faire face à l'ampleur de la demande, respecter nos capacités limitées, et avoir des rentrées d'argent suffisantes pour sécuriser la coordination de notre activité de formation à travers le salariat d'une ingénieure pédagogique.

Perspectives

Nous continuerons, au cours de l'année 2022, à proposer régulièrement des parcours de formation pour intervenant-e-s sociaux, en « inter » (avec des participant-e-s de structures différentes) et en « intra » (pour une seule et même structure), ainsi qu'à des interprètes intervenant à l'Ofpra et à la CNDA. Cela restera sans doute le cœur de notre activité.

Cette année 2022 nous permettra aussi de faire un premier véritable test de notre modèle économique. L'année 2021 était principalement organisée autour du développement et de la structuration de notre offre. Maintenant que cette offre est stabilisée, nous allons pouvoir faire un constat objectif de nos possibilités et de la viabilité de notre activité de formation.

Nous gardons notamment en tête, dans ce modèle économique, notre objectif de pouvoir proposer une ou deux fois par an un programme de formation gratuit à destination des bénévoles des associations LGBT+. Ce projet dépendra des subventions que nous parviendrons à obtenir.

Pour en savoir plus sur le contenu de nos formations, vous pouvez consulter notre site à l'adresse : <https://ardhis.org/formations/>

Vie de l'association

Fonctionnement de l'association

Le conseil d'administration

Le fonctionnement de l'association est encadré par un conseil d'administration dont les membres sont élu·e·s lors de l'assemblée générale par l'ensemble des adhérent·e·s présent·e·s ou ayant confié un pouvoir. Généralement organisée en avril, l'assemblée générale a toutefois dû l'être en juillet en 2020 et 2021 compte tenu des difficultés organisationnelles liées au Covid-19.

Le conseil d'administration élu par l'assemblée générale des 3 et 4 juillet 2021 s'est réuni une première fois le 4 juillet 2021 pour élire son bureau composé d'une présidente, d'un secrétaire et d'un trésorier. Les membres du conseil d'administration sont au nombre de neuf, parmi lesquels deux femmes, soit une proportion de 22 % stable par rapport à l'année précédente.

Les réunions du conseil d'administration se sont tenues à intervalle d'environ six semaines, les 18 septembre 2021, 28 octobre 2021, 9 décembre 2021, 20 janvier 2022 et enfin 3 mars 2022. Un ordre du jour des réunions du conseil d'administration a été à chaque fois diffusé aux membres environ une semaine avant chaque réunion. Les réunions ont eu lieu pour partie en visioconférence et pour partie en présentiel. Un procès-verbal a été rédigé et soumis pour validation aux membres du conseil d'administration, puis approuvé après prise en compte d'éventuels commentaires. Un relevé de décisions a été diffusé à l'ensemble des bénévoles de l'association.

Le bureau Asile

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, un bureau Asile structure l'activité du pôle Asile qui mobilise le plus grand nombre de bénévoles et d'utilisateur·e·s.

La dynamique de travail du bureau Asile a été mise à mal par la crise sanitaire et par la vacance du rôle de secrétaire de ce bureau Asile qui ne s'est pas réuni en 2021. Le pilotage de l'activité du pôle Asile a donc été effectué hors bureau Asile en 2021. Cette situation n'a pas été jugée satisfaisante, en particulier par le conseil d'administration qui a décidé d'impulser le redémarrage du bureau Asile fin 2021.

C'est ainsi que sa composition a été renouvelée fin 2021 en conformité avec les critères d'autonomie des bénévoles et qu'une première réunion du nouveau bureau Asile a pu se tenir le 10 février 2022.

Le bureau Asile est composé de onze accompagnant·e·s autonomes ou expérimenté·e·s. Il prévoit de se réunir toutes les quatre à six semaines. Un ordre du jour et un compte-rendu sont établis.

Organisation du pôle Couples

Les bénévoles du pôle Couples organisent l'activité quotidienne du pôle, notamment à travers des réunions bimestrielles spécifiques (dites « vie interne du pôle »). Ces temps permettent de discuter des modalités d'organisation des réunions mensuelles, de la mobilisation bénévole, de la formation, de la préparation de l'action politique, etc.

Le faible nombre de bénévoles du pôle permet de prendre des décisions sur ces sujets de manière collégiale. Par ailleurs, des groupes de bénévoles vont s'impliquer en parallèle sur des projets spécifiques, et se répartissent les tâches de coordination de l'activité du pôle, de réponse aux sollicitations par mail, etc. Lors de cette mandature marquée par la crise sanitaire, la mobilisation bénévole a été rendue néanmoins plus difficile, et l'avancée de certains projets a ainsi été retardée (mise en place d'un questionnaire en direction des couples accueillis, refonte des fiches d'accueil, suivi des couples, etc.).

Prévention et lutte contre les violences sexuelles

Dans la continuité des démarches engagées depuis les mandatures précédentes, le conseil d'administration poursuit ses actions de lutte contre les violences sexuelles.

Les mandatures précédentes avaient mis en place une Charte des bénévoles, dans le but d'encadrer l'activité des bénévoles de l'Ardhis et qui visait à définir un certain nombre de règles communes relatives à la relation d'accompagnement ainsi que des démarches à suivre en cas d'agissements déplacés. Plusieurs actions ont été mises en place depuis 2018. Tout d'abord, le conseil d'administration a nommé des référent·e·s Charte chargé·e·s de s'assurer du respect de ladite Charte, de recueillir les paroles de membres de l'association – usager·e·s comme bénévoles – ayant été victimes de comportements déplacés ou témoins de dysfonctionnements, et de proposer des solutions parfois d'ordre disciplinaire au bureau Asile et/ou au conseil d'administration.

Par ailleurs, il y a eu un certain nombre de rappels des principes de la Charte lors de la réunion mensuelle des personnes accompagnées – et notamment l'importance de ne pas rester seul.e face aux comportements déplacés voire répréhensibles de bénévoles, de demandeur-se-s d'asile ou de réfugié-e-s (monétarisation de l'aide, tentative de séduction dans une situation empreinte de rapports de pouvoir...).

Enfin, depuis début 2021, l'Ardhis s'est engagée dans une démarche active de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en affichant des objectifs de prévention de ces violences, de réponse à des situations rencontrées et de sensibilisation du public accueilli. L'association veut ainsi réaffirmer son refus de voir de telles violences en son sein, surtout quand il peut s'agir de violences envers un public souvent vulnérable et dont les parcours en sont marqués. L'ambition de l'Ardhis était dans un premier temps de former ou sensibiliser l'ensemble des bénévoles.

Dans cette perspective, l'association a fait appel à des formatrices indépendantes avec une expérience de juristes contre les violences sexistes et sexuelles, afin de mettre en place d'un cycle de sensibilisations et de formations à destination de l'ensemble de ses bénévoles. Un double format a été proposé :

- des sensibilisations d'une demi-journée, à destination des bénévoles de l'Ardhis, pour mieux savoir parler des violences sexistes et sexuelles, les comprendre, les repérer ;
- des formations sur une journée, à destination des membres destiné-e-s à devenir référent-e-s sur le sujet et/ou à s'engager plus en avant, à l'instar des dirigeant-e-s, pour savoir agir contre les violences sexistes et sexuelles, et ainsi favoriser la mise en place d'un dispositif de réponse.

Après deux premières séances au printemps 2021, il est apparu nécessaire de rendre obligatoire la présence des bénévoles à l'une de ces séances, au risque d'une suspension des activités d'accompagnement. Entre mai 2021 et décembre 2021, cinq séances de sensibilisation et une séance de formation ont été organisées, cinquante-deux bénévoles ont été formé-e-s (trente-six bénévoles du pôle Asile, dix du pôle Couples, trois bénévoles issus des activités). Plusieurs bénévoles ont été suspendu-e-s de leur capacité à accompagner des bénéficiaires en autonomie.

Dans un second temps, des actions de lutte contre les violences sexuelles et sexistes auprès du public accompagné sont envisagées.

Les bénévoles de l'Ardhis

L'Ardhis n'est composée que de bénévoles – des salarié-e-s ont toutefois été recruté-e-s ces dernières années, généralement pour de courtes

missions –, ce qui n'exclut pas une volonté constante de montée en compétence et de professionnalisation.

Les nouveaux-elles bénévoles intègrent l'association soit par cooptation, soit – le plus souvent – par le biais d'une adresse mail (benevolat [at] ardhis.org). Qu'ils et elles approchent l'Ardhis pour intégrer le pôle Couples, le pôle Asile ou pour des fonctions support ou transversales (loisirs, sport, santé...), tou-te-s participent à un premier entretien qui permet de leur exposer l'histoire, les principes et le fonctionnement de l'Ardhis, et d'aborder le sens qu'ils et elles souhaitent donner à leur bénévolat, leurs compétences et disponibilités.

Dans le cas plus spécifique des bénévoles qui souhaitent intégrer le pôle Asile et devenir à moyen terme bénévoles accompagnant-e-s de la demande d'asile, une phase d'observation est proposée, qui leur permet de commencer à comprendre les enjeux et les difficultés de la procédure, mais aussi de mesurer l'implication qui leur sera demandée. À l'issue de la période d'observation, qui est notamment organisée lors des permanences d'accueil, le-a bénévole décide s'il-elle souhaite rejoindre l'association en tant qu'accompagnant-e, s'il-elle souhaite s'investir au sein d'un pôle en particulier ou s'il-elle préfère commencer son bénévolat dans un autre domaine (sorties culturelles ou sportives, cours de français, accompagnement social des réfugié-e-s...). Il peut également être décidé d'un commun accord de prolonger le temps d'observation pour prendre une décision éclairée.

Les personnes souhaitant rejoindre l'équipe d'accompagnant-e-s du pôle Couples sont généralement accueillies lors d'une première permanence (ou « réunion de pôle ») afin de se présenter et de se faire présenter les activités du pôle. Par la suite, les nouveaux-elles bénévoles sont directement intégrées lors des réunions mensuelles et sont placé-e-s en binôme avec un-e bénévole plus expérimenté-e. Le système de formation continue et d'apprentissage par les pairs leur permet de se former aux problématiques du pôle Couples.

Lorsqu'un-e nouveau-elle bénévole décide de s'engager, il-elle doit signer la Charte du-de la bénévole et, s'il-elle s'engage sur des activités d'accompagnement, il-elle doit commencer le cycle des formations.

Formations internes et externes des bénévoles

L'expertise de l'Ardhis sur les questions juridiques de la demande d'asile LGBTI+ et de la situation administrative des couples binationaux ou étrangers est reconnue. Les nouveaux-elles bénévoles intègrent ces compétences théoriques et concrètes par le suivi de dossiers avec des bénévoles expérimenté-e-s. Au pôle Asile, la transmission du savoir et

du savoir-faire est également orchestrée par des formations internes obligatoires :

- Principes de la procédure d'asile et spécificités de la demande d'asile LGBTI+
- Rédaction du récit de demande d'asile
- Préparation à l'entretien à l'Ofpra
- Modalités d'accompagnement des demandeur-se-s d'asile au stade de la CNDA
- Échanges et transmission de pratiques sur le réexamen

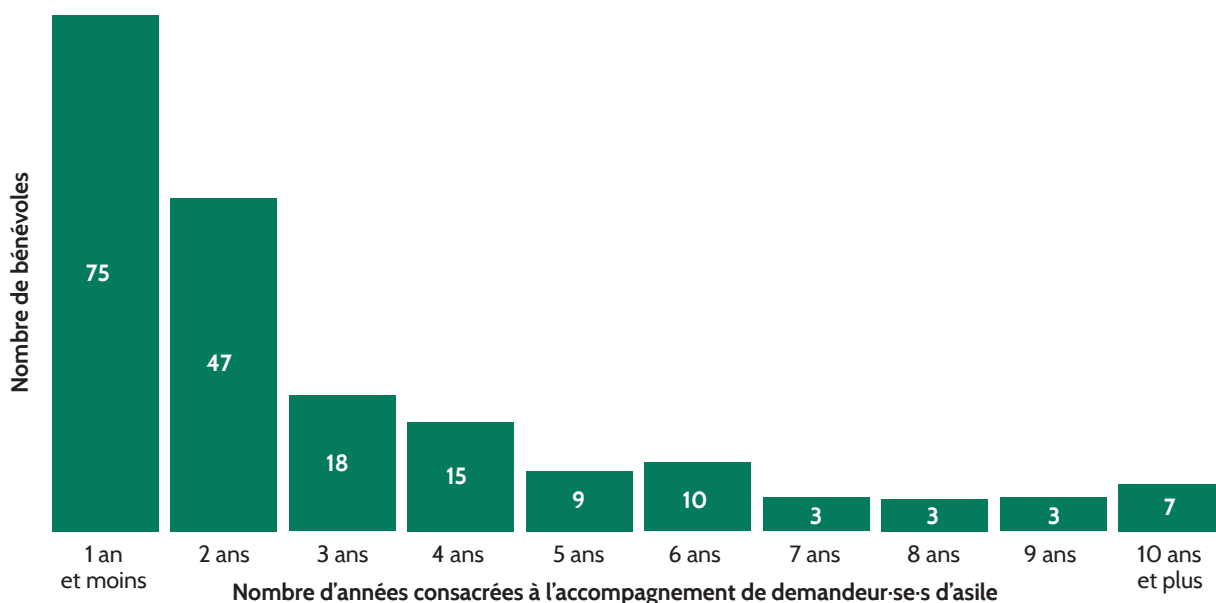
Une formation, facultative celle-ci, porte sur le règlement Dublin.

L'assiduité aux formations et l'accompagnement de demandeur-se-s d'asile auprès de bénévoles plus expérimenté-e-s conditionnent l'autonomisation des nouveaux-elles bénévoles. Dans une perspective de formation, nombre de demandeur-se-s d'asile sont à la fois accompagné-e-s par un-e bénévole autonome ou expérimenté-e, et par un-e bénévole en cours d'apprentissage. D'abord observateur-trice-s, les bénévoles deviennent ainsi tour à tour bénévoles non-autonomes, bénévoles semi-autonomes, bénévoles autonomes et bénévoles expérimenté-e-s.

La réunion des bénévoles du pôle Asile et celle des bénévoles du pôle Couples sont également des lieux de formation et d'échanges d'informations très importants, même s'il est regrettable que, depuis plusieurs années, il soit parfois difficile de mobiliser les bénévoles ne serait-ce qu'une fois par mois.

Enfin, l'association s'ouvre régulièrement aux formations externes et journées d'étude sur les questions procédurales ou l'accompagnement social.

Nombre d'années consacrées à l'accompagnement par les bénévoles du pôle Asile depuis 2005.

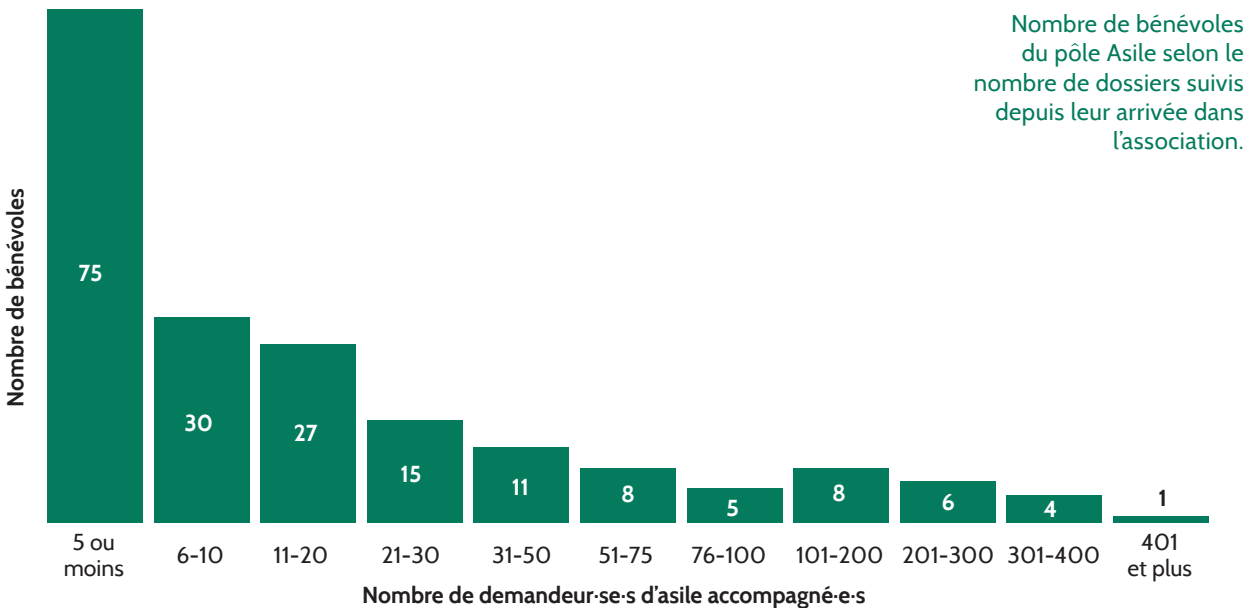


Mobilisation des bénévoles du pôle Asile

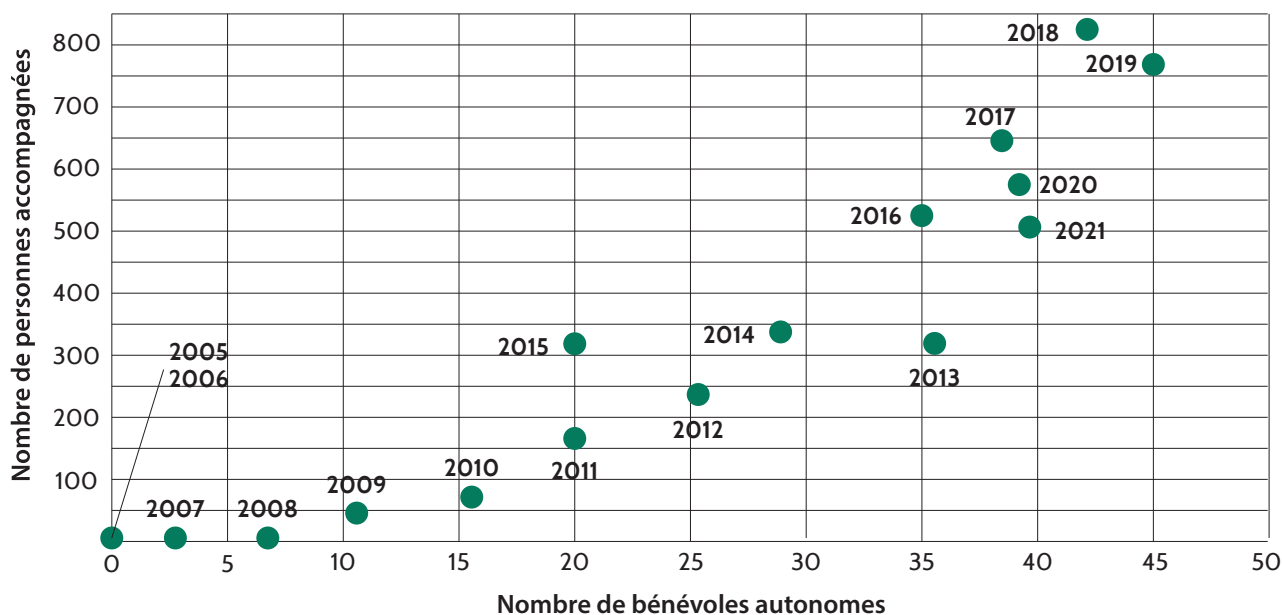
Le bénévolat au pôle Asile de l'Ardhis est marqué par un taux de renouvellement important que l'on peut expliquer par les évolutions des situations personnelles et professionnelles des bénévoles, mais aussi et peut-être surtout par la charge de travail et par la pression émotionnelle qui pèsent sur des bénévoles confronté-e-s à des situations individuelles douloureuses, dans un contexte d'hostilité politique et de dysfonctionnement quasi généralisé des administrations et des institutions.

Depuis 2005, près de 200 bénévoles œuvrent ou ont œuvré au pôle Asile avec des degrés variables d'investissement, certain-e-s demeurant quelques semaines, d'autres plusieurs années. Le graphique de la page précédente montre que les bénévoles peinent à rester plus de deux ans à l'Ardhis. Sans doute faudrait-il s'assurer, lors de l'accueil des nouveaux-elles bénévoles, de la parfaite compréhension de la difficulté de la tâche qui les attend, une difficulté qui peut-être fracasse certaines idées, certains enthousiasmes et certaines projections qui auréolent l'accompagnement des personnes exilées – notamment chez les plus jeunes de nos candidat-e-s au bénévolat par ailleurs particulièrement soumis aux aléas étudiants et professionnels.

En 2021, la durée moyenne de l'engagement bénévole est donc de deux ans. Le nombre très important de nouveaux bénévoles en 2021 – vingt-six, parmi lesquels plusieurs ne sont restés que quelques mois – explique la diminution un peu artificielle de cette moyenne qui, l'année dernière encore, était de 2,7 ans.



Rapport entre le nombre de bénévoles autonomes chaque année et le nombre de personnes accompagnées chaque année.



JOURNÉE DE CONCERTATION DU 4 DÉCEMBRE

Pour faire suite aux ateliers de concertation organisés début 2021, une grande journée plénière a eu lieu le 4 décembre. Cette journée avait pour objectifs annoncés d'aider à repenser le fonctionnement de nos actions grâce aux nouveaux locaux de la rue Chevreau et de la rue Malher, d'identifier des axes de professionnalisation pour soulager les bénévoles et de mieux intégrer les projets de l'association sur la formation externe ou la santé mentale. Elle était animée par une facilitatrice et a fait l'objet d'un compte-rendu écrit. Plus d'une vingtaine de bénévoles, représentatif-ve-s de la diversité des personnes engagées au sein de l'association, étaient présent-e-s et ont contribué aux riches réflexions tout au long de la journée. Il en est ressorti plusieurs pistes de réalisations concrètes comme le déplacement de la permanence du mercredi au samedi, la mise en place d'un groupe de travail pour l'aménagement des locaux rue Chevreau et rue Malher et la nécessité de mieux faire connaître les outils déjà existants. Cette journée a permis de recréer une dynamique collective, usée par la situation sanitaire et les confinements successifs.

En 2021, 59 bénévoles ont accompagné des demandeur-se-s d'asile (contre 47 bénévoles en 2020). En 2021, chaque bénévole actif-ve a accompagné en moyenne 10,6 demandeur-se-s d'asile, contre 14,2 en 2020. Parmi les 200 bénévoles qui ont œuvré ou œuvrent au pôle Asile de l'Ardhis depuis 2005, un peu plus de la moitié des bénévoles (105) ont chacun accompagné moins de dix demandeur-se-s d'asile. Dix-neuf bénévoles ont accompagné plus de cent demandeur-se-s d'asile. Ces chiffres semblent pouvoir le plus souvent être corrélés avec le nombre d'années passées à l'association.

De 2005 à 2020, les hommes ont représenté 69,4 % des bénévoles du pôle Asile, les femmes 30,6 %. En 2021, la proportion de femmes actives au sein du pôle Asile a été de 29 % (contre 32 % en 2020). Elles ont suivi 28 % des dossiers (contre 20 % en 2020).

Signalons, enfin, qu'au cours des années, le périmètre d'action des bénévoles du pôle Asile n'a cessé de s'étoffer à mesure que s'accumulaient les défaillances des acteurs publics de l'asile, des services publics ou de mission publique, et des prestataires. Ainsi, il n'est pas rare qu'un-e bénévole de l'Ardhis ait – outre ses actions « traditionnelles » – à remplir les inénarrables dossiers de complémentaires santé solidaire (ou d'aide médicale d'État), de demande de solidarité transport, de déclaration d'impôts... Il est tout aussi fréquent que le-a bénévole s'échine à sortir un-e demandeur-se d'asile de la rue, se mette en recherche d'un rendez-vous médical, tente de démêler les imbroglios administratifs, essaie de compenser la fracture numérique dont sont victimes les demandeur-se-s d'asile.

Outils internes de communication

Compte tenu du contexte sanitaire, les échanges par WhatsApp ont pris une place prépondérante, notamment au pôle Asile, aussi bien dans les groupes dédiés aux usager-e-s que dans les différents groupes de bénévoles où ils sont un espace précieux de partage d'informations et de questions / réponses. Toutefois, force est de constater que ces espaces ne conviennent guère à la pérennisation des informations et que la difficulté à retrouver, dans le méandre des sujets de conversation, certaines réponses – pourtant déjà apportées de nombreuses fois – tendent à illustrer les limites de ce système. La journée de concertation du 4 décembre a aussi permis de souligner que les bénévoles souffraient des sursollicitations sur WhatsApp. En réponse à ce constat, une première version d'une charte des usages numériques a été rédigée.

Le projet d'espace Wiki a de fait été abandonné faute de contributions en ces temps marqués par d'autres urgences, mais il a semblé renaître sous la

forme d'un site web dédié. La question de la consolidation des ressources documentaires dans une association où le turn-over des bénévoles est important, reste cruciale.

Les lieux de l'Ardhis

■ L'espace Hittorff de la Mairie du 10^e arrondissement

Depuis de nombreuses années, le 10^e arrondissement, fidèle à sa tradition d'accueil, met généreusement à disposition de l'Ardhis trois bureaux quatre jours par semaine, du lundi au jeudi, de 18 h à 21 h.

■ Le 18 rue Chevreau, Paris 20^e

Depuis le 11 mars 2020, l'Ardhis dispose d'un local permanent de 110 m² situé en rez-de-chaussée au 18 rue Chevreau, Paris 20^e. Les bureaux ont été équipés d'ordinateurs et d'une imprimante centralisée. Une serrure électronique donne accès au local en toute autonomie 24 h/24 7 j/7 aux bénévoles qui y sont autorisé-e-s. Le local a accueilli l'ensemble des permanences d'accueil en 2021.

■ Le 2 rue Franklin, Montreuil

Au moment où l'occupation de la rue Laffitte arrivait à son terme, une nouvelle convention avec Plateau urbain permettait à l'Ardhis de louer quatre nouveaux bureaux au 2 rue Franklin, à Montreuil. Après une

Les lieux de l'Adhis en 2021.



période de faible occupation début 2021, ces locaux ont été particulièrement utilisés pour les groupes de parole et ateliers proposés par la psychologue, d'autant que la convention avec Plateau urbain permet d'utiliser de nombreux espaces comme la cuisine ou une salle polyvalente pour le yoga. Ces bureaux ont permis également utilement de compléter les locaux de rue Chevreau, très utilisés le mercredi après-midi.

LE 22 RUE MALHER, PARIS 4^e

La Mairie de Paris a souhaité proposer l'usage de locaux sis au 22 rue Malher dans le 4^e arrondissement de Paris à plusieurs associations LGBTI+. Ces locaux, dont la mairie est propriétaire, sont vastes de 520 m², dont 400 m² en sous-sol, et entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'Ardhis a accueilli avec enthousiasme cette proposition. Suite aux refus successifs de plusieurs associations LGBTI+ (collectif des Archives LGBTQI+, Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France), l'Ardhis a décidé de proposer à la mairie de Paris un projet alternatif avec d'autres associations, centré sur l'accueil des personnes LGBTI+ en situation de précarité et de vulnérabilité.

Elle s'est rapprochée d'associations de défense des droits des personnes étrangères LGBTI+ comme Ankh et Wassla, et de défense des droits des personnes trans, à savoir Espace santé trans, Front transfem, Outrans et XY media. Plusieurs pistes de mutualisation ont été identifiées, en termes d'actions envers les publics (prise en charge sociale, cours français), mais aussi en termes d'actions communes, comme la formation à destination des professionnel·les. Ce projet a été accueilli favorablement par la mairie de Paris. Nos sept associations ont fondé une union d'associations entièrement dédiée à la gestion du local, appelée Association de gestion du local interassociatif LGBTQI+ du 22 rue Malher (AGLIL22M). Cette union d'association possède une gouvernance collégiale.

Pour l'Ardhis, il s'agira de locaux supplémentaires aux locaux de la rue Chevreau, destinés à accueillir les activités collectives (groupes de parole, ateliers thérapeutiques, cours de français), de renouer avec la convivialité des réunions mensuelles (qui pourront avoir lieu dans un format repensé), d'accueillir les formations et de profiter d'espaces entièrement accessibles. La rencontre avec les autres associations, expertes dans leur domaine de compétences, lui permettra également d'enrichir son répertoire d'actions et de partenariats.



Plaidoyer et visibilité

Des politiques toujours hostiles aux personnes étrangères

Aucun progrès dans l'accueil et dégradations dans les garanties de procédure d'asile

Ofpra

Les conditions sanitaires des années 2020 et 2021 n'ont pas permis de concrétiser la proposition de l'Ofpra de visiter à nouveau les locaux de l'Ardhis et d'assister à des entretiens. L'Ardhis sollicite régulièrement la cheffe de file du groupe des référent-e-s vulnérabilités « Orientation sexuelle et identité de genre » sur des cas concrets ou des questions plus générales et regrette que ces échanges ne soient pas plus constructifs.

CNDA

L'Ardhis constate qu'il est difficile d'établir un dialogue avec la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) tout en respectant son statut de juridiction indépendante. L'indépendance des magistrat-e-s n'interdit pas de s'interroger sur leurs représentations et sur la formation, par ailleurs prévue par les directives européennes, qu'ils ont reçues et qui nourrissent leur intime conviction pour déterminer si la personne mérite une protection.

Néanmoins, après une première prise de contact initiée par le centre de documentation de la Cour (Ceredoc) en 2019, le dialogue avec la CNDA s'est à nouveau ouvert en novembre 2021, car le Ceredoc a repris contact avec l'Ardhis pour réfléchir aux possibilités de formations des magistrat-e-s sur les questions LGBTI+ et à la mise en place d'une procédure simple pour signaler les incidents d'audience.

En 2021, l'Ardhis a très fortement soutenu la mobilisation des avocat-e-s engagé-e-s pour le droit d'asile contre les rejets des recours par ordonnances, c'est-à-dire sans audience et sans entendre la personne sur son histoire, sans doute dû à la volonté d'accélérer les procédures et de « faire du chiffre ». Comme les avocat-e-s, l'Ardhis constate que ces rejets par ordonnances touchent fortement certaines nationalités, comme le Bangladesh, et de plus en plus les personnes vulnérables, comme les personnes LGBTI+ ou les femmes victimes de violence ou de traite, qui étaient jusque-là épargnées par ces mesures de traitement expéditives. Les avocat-e-s, qui dénoncent également des atteintes à l'indépendance



¹ <https://urlz.fr/hT7c>

des juges documentées dans *Médiapart*¹, ont entamé à partir du 4 octobre 2021 une grève perlée, avant d'appeler à un rassemblement devant la CNDA le 16 décembre 2021. L'Ardhis était très présente dans ce rassemblement aux côtés des avocat-e-s, de l'association Elena-France, de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et d'autres associations membres de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA). Elle a également publié une tribune de soutien en ligne sur le site de *Têtu*².

² <https://urlz.fr/hT7e>

L'Ardhis reste très vigilante après un certain nombre de décisions de rejet de la demande d'asile de personnes LGBTI+ dont la Cour a établi l'orientation sexuelle. Cette argumentation juridique de la Cour, à savoir qu'une personne LGBTI peut être renvoyée dans son pays d'origine au motif qu'elle n'a pas de crainte personnelle dans ce pays, est connue pour au moins une personne d'Albanie, une de Guinée Conakry et trois personnes originaires d'Algérie, ce qui est intolérable compte tenu de la situation des personnes LGBTI+ en Algérie et en Guinée Conakry. En 2021, l'Ardhis a constaté que ce raisonnement avait été validé par le Conseil d'État avec une décision pour une lesbienne de la République démocratique du Congo. L'Ardhis avait consacré un communiqué de presse à ce sujet le 17 mai 2021 pour la Journée internationale de lutte contre l'homophobie³. Depuis, l'association a pris connaissance d'une décision concernant un homme gay du Sénégal. Un recours devant le Conseil d'État a été déposé avec le soutien de l'Ardhis, même si les précédents n'ont pas été jugés recevables. Ces décisions, encore rares, constituent le plus important recul du droit d'asile des personnes LGBTI+

³ <https://urlz.fr/fVdK>

en France, et le refus répété du Conseil d'État de se saisir de ces questions, quand ce n'est pas sa complicité, est très inquiétant.

Ofii, accueil et hébergement

Le dialogue avec l'Office français de l'intégration et de l'immigration (Ofii), chargé de l'accueil des demandeur·se·s d'asile, s'était concrétisé par une rencontre avec le directeur général et le secrétaire général le 17 mars 2021. Il en est ressorti le souhait d'établir un protocole pour signaler les personnes LGBTI+ en amont à l'Ofii, avant l'enregistrement de leur demande d'asile auprès des Guda, et que l'association dispose d'un·e interlocuteur·trice à la Direction générale des étrangers en France (DGEF). Cet·te interlocuteur·trice est d'autant plus nécessaire que les bénévoles de l'Ardhis saisissent volontiers les directions territoriales de l'Ofii pour « signaler » la vulnérabilité des personnes accompagnées, avec peu de succès, et souvent sans aucune réponse. Ces échanges n'ont eu aucune suite. Par ailleurs, le refus ou le retrait des conditions matérielles d'accueil (CMA) a des effets particulièrement graves. L'Ofii semble ne pas mesurer – ou semble feindre de ne pas mesurer – l'impact humain de la suppression des CMA pour non-respect des « procédures » sur des demandeur·se·s d'asile LGBT fragiles. Cela conduit à des situations de précarité dramatiques tant sur le plan matériel (se nourrir, se vêtir, se loger...) – que sur le plan moral et psychique. Nous avons vu se dégrader plusieurs demandeur·se·s d'asile, notamment en conséquence de la procédure Dublin ou des demandes tardives. L'aide que notre association apporte ne peut être que limitée et ne saurait combler ce préjudice.

En 2019, le ministère de l'Intérieur a souhaité mettre en place un « plan d'action pour le renforcement de la prise en compte des vulnérabilités des demandeur·se·s d'asile et des réfugié·e·s », pour lequel l'Ardhis avait participé à plusieurs réunions aux côtés d'associations LGBTI+ partenaires et de la Dilcrah avec laquelle l'Ardhis entretient des liens réguliers. Il en ressort la volonté de reproduire l'instauration de référent·e·s « vulnérabilités », dans les directions territoriales de l'Ofii, comme à l'Ofpra : après une expérimentation à Lille, l'Ardhis n'a aucune nouvelle de la création de tel·les référent·e·s. Le ministère a pris acte que les associations avaient des difficultés à entrer en contact avec l'Ofii pour signaler des situations individuelles, sans réponse pour l'instant.

Une mesure a en revanche été mise en œuvre : 200 places dans le dispositif national d'accueil ont été spécialisées pour des personnes LGBTI+ début 2022, suite à un appel à manifestation d'intérêt du ministère de l'Intérieur (DGEF) à l'automne 2021. Cet appel à manifestation d'intérêt était proposé à budget constant, malgré des demandes supplémentaires par rapport à des places sans spécialisation. L'Ardhis a entamé un travail de recensement de ces places, en vue notamment de proposer des

formations aux personnels travaillant dans ces centres d'accueil. Il est très regrettable que la DGEF refuse de communiquer la liste des centres qui accueillent ces places malgré la participation de l'Ardhis aux réunions de travail sur le plan dit « Vulnérabilités ».

La question de l'hébergement des personnes LGBTI+ suscite d'ailleurs un intérêt particulier dans le milieu associatif engagé dans la lutte contre la précarité : après une étude sur l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTI+ dans le secteur Accueil, hébergement, insertion, l'antenne Île-de-France de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) a rédigé un guide auquel l'Ardhis a participé. Il a été présenté aux acteurs de l'hébergement le 9 septembre 2021. L'étude avait fait nettement ressortir le besoin de formation des acteur·trice·s de l'hébergement, en s'appuyant sur les associations LGBTI+. L'Ardhis participe également au comité de pilotage de la recherche-action de trois ans de Noemi Stella proposée par Basiliade sur la précarité des jeunes LGBTI+ face à l'hébergement. Le 18 novembre 2021, l'association Réfugiés Bienvenue a invité l'Ardhis à venir présenter ses actions auprès de ses partenaires européens.

D'une manière générale, l'Ardhis constate que si elle a incontestablement réussi à s'imposer comme une interlocutrice légitime des pouvoirs publics sur la question de l'asile des personnes LGBTI+, l'effet pervers en est que les administrations ou les associations exerçant des missions de services publics, s'appuient volontiers sur elle et sur les autres associations LGBTI+, sans pour autant leur accorder les ressources afférentes. La fragilité du tissu associatif LGBTI+, plus récent et moins structuré et professionnalisé, est très peu prise en compte, voire complètement ignorée de ces acteurs.

Accès au territoire

Depuis plusieurs années, l'Ardhis se mobilise pour l'accès au territoire des personnes LGBTI+ persécutées dans leur pays d'origine, afin de leur éviter des parcours migratoires qui mettent une nouvelle fois leur vie en danger.

Le 27 août 2021, l'Ardhis a rencontré l'association Rainbow Railroad qui est spécialisée dans les exfiltrations de personnes LGBTI+ en danger. Des représentant·e·s de l'association ont aussi rencontré le 30 septembre 2021 l'organisation lyonnaise Agir ensemble pour les droits humains, qui défend les défenseur·se·s des droits. L'Ardhis a aussi participé à un séminaire du réseau EuroMed Rights sur les droits des personnes LGBTIQ+ en migration le 19 octobre 2021. Le 28 janvier 2022, une rencontre a été organisée avec Delphine Borione, ambassadrice aux droits de l'Homme, pour exposer la situation particulière des personnes LGBTI+, notamment en termes d'accès aux consulats pour demander des visas, au titre de l'asile ou en vue d'un mariage.

Rétention et expulsions

L'Ardhis a renoué depuis 2018 avec une tradition de l'association en s'impliquant sur la question de la rétention et des expulsions. Depuis lors, vingt et une personnes ayant demandé l'asile en rétention ont été accompagnées par l'Ardhis. Sur ces vingt et une personnes, huit ont à ce jour obtenu le statut de réfugié et dix ont été déboutées. Une personne est en attente d'audience à la CNDA et la situation des deux autres personnes est inconnue de l'Ardhis. À noter que dans cinq cas sur vingt et un, la mesure d'éloignement a été exécutée, ce qui signifie que la personne a été effectivement renvoyée dans son pays.

En 2021, l'accompagnement de demandeurs d'asile en rétention s'est concentré sur le centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes. Les personnes demandant l'asile en rétention pour des motifs liés à l'orientation sexuelle sont signalées à l'Ardhis par l'organisme chargé du soutien juridique aux personnes retenues dans ce centre, l'Assfam / Groupe SOS.

En 2021, huit personnes ont ainsi été signalées puis accompagnées par l'Ardhis. Les décisions de l'Ofpra ont été négatives pour les huit personnes. Pour deux personnes, un Tunisien et un Malien, la décision d'éloignement a été exécutée. Les six autres personnes ont été libérées soit par décision de la préfecture soit par décision d'un juge. La situation des recours à la CNDA pour ces huit personnes est la suivante :

- Dans cinq cas, l'audience à la CNDA a déjà eu lieu, la décision de la CNDA a été négative dans les cinq cas. Seuls deux de ces cinq requérants étaient présents à leur audience.
- Pour un cas, le dossier est en attente d'audience à la CNDA.
- Enfin, deux personnes n'ont pas recontacté l'Ardhis et leur situation actuelle est inconnue.

Concernant les dossiers pris en charge par l'Ardhis en 2020 au CRA de Vincennes, les quatre personnes pour lesquelles la CNDA a pris une décision en 2021 se sont vu octroyer le statut de réfugié par la CNDA (un Malien, un Sénégalais, un Tunisien, un Nigérian). Ces personnes avaient été libérées du CRA en 2020 principalement pour des raisons liées au Covid-19, qui a freiné l'exécution des mesures de transfert.

Ces chiffres démontrent que des personnes LGBTI+ sont placées dans les centres de rétention français et que certaines d'entre elles sont effectivement renvoyées vers des pays tels que l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Mali. Les résultats obtenus en 2021, à l'occasion des recours auprès de la CNDA, qui a établi dans quatre cas l'orientation sexuelle et la crédibilité des craintes de persécution, démontrent que les décisions de rejet de l'Ofpra prises suite à des demandes d'asile effectuées en

rétenion auraient pu avoir des conséquences dramatiques pour ces quatre personnes si les circonstances, en particulier le Covid-19, n'avaient pas abouti à leur libération du centre de rétention.

L'Ardhis se mobilise contre les mesures de rétention. Le 17 janvier 2022, elle a signé une tribune initiée par l'Anafé contre l'enfermement des personnes étrangères⁴. Lors d'une rencontre le 9 février 2022, la députée de Paris (20^e arrondissement) Lamia El Aaraje a exprimé son vif intérêt de visiter les centres de rétention pour dénoncer les conditions d'enfermement.

Les décisions de l'Ofpra, systématiquement négatives pour les personnes LGBTI+ dont l'entretien a lieu en rétention, démontrent aussi que les projets visant à examiner les demandes d'asile dans un lieu fermé ne peuvent qu'aboutir à refuser l'asile aux personnes LGBTI+.

⁴ <http://www.anafe.org/spip.php?article621>

Rééquilibrer le rapport de force face à des politiques toujours plus répressives

Aux côtés d'autres associations, l'Ardhis constate une crispation de plus en plus grande des politiques sur la question des droits des personnes étrangères, comme en témoignent les effets de la loi Asile et immigration de 2018 et les déclarations des hommes et femmes politiques, notamment membres du gouvernement.

Actions juridiques et contentieux

Dans ce contexte, le rôle joué par la justice pour sanctionner ces décisions politiques ou par les autorités administratives indépendantes est important. L'association s'engage dans des recours contentieux aux côtés des associations de la CFDA, faisant valoir au maximum les spécificités des demandeur·se·s d'asile LGBTI+.

UN SUCCÈS OBTENU DANS NOTRE OPPOSITION À LA LISTE DES PAYS D'ORIGINE DITS « SÛRS »

La première liste des pays d'origine dits « sûrs » a été publiée par l'Ofpra en 2005. Prévue par le droit européen, elle autorise les États membres à placer les ressortissant·e·s des pays de cette liste en procédure accélérée et à réduire leurs droits au cours de l'instruction de leur demande d'asile. Depuis la loi Asile et immigration de 2018, ces demandeur·se·s d'asile peuvent être expulsé·e·s avant l'examen de leur recours devant la CNDA. La perspective d'une

liste commune à l'Union européenne s'est éloignée compte tenu de la difficulté à l'établir. En France, le Conseil d'État a plusieurs fois censuré la liste établie par le conseil d'administration de l'Ofpra. Les associations spécialisées dans le droit d'asile dénoncent depuis longtemps les critères d'établissement de cette liste, qui, loin de s'appuyer sur la situation des droits humains, répondent surtout aux « flux » de demandeur-se-s d'asile par nationalité. L'Ardhis exprime depuis sa création son opposition à cette liste, rappelant qu'aucun pays ne peut être considéré comme sûr pour les personnes LGBTI+. Ce combat est d'autant plus d'actualité que le concept de pays d'origine dits « sûrs » sert un discours hostile au droit d'asile, qui affirme qu'il y a de faux demandeur-se-s d'asile et des demandes d'asile par essence illégitimes, ce qui est contraire à la Convention de Genève.

Sur Facebook, l'Ardhis a lancé une campagne le 17 mai 2021, dans le cadre de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, afin de cibler plus particulièrement l'iniquité de la notion de pays d'origine dit « sûr ». L'absurdité de cette liste a été déroulée pendant plusieurs jours afin de passer en revue les risques pesant sur les personnes LGBTI+ des différents pays de cette liste.

Après des années de combat, l'Ardhis a gagné avec ses allié-e-s une importante victoire en obtenant en juillet 2021 la sortie de trois pays de la liste des pays d'origine dits « sûrs », à savoir le Bénin, le Ghana et le Sénégal, après un recours devant le Conseil d'État. Le Ghana et le Sénégal ont été retirés de la liste car ces deux pays pénalisent les relations homosexuelles. Dans les mois qui ont suivi la décision, l'Ardhis a été vigilante à ce que la décision soit bien appliquée, notamment par les préfetures.

Le retrait du Bénin, du Ghana et du Sénégal est une première étape, l'association défendant depuis longtemps l'abolition d'une telle liste.

Alliances avec des organisations amies

L'Ardhis noue des alliances à plusieurs échelles, à la fois avec des organisations LGBTI+ et au sein de réseaux d'associations de défense des droits des personnes étrangères, pour donner plus de portée à ses revendications et pour partager des informations et construire des outils de plaidoyer.

À l'échelle locale, elle est membre du conseil d'administration du Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France, qu'elle quittera en avril 2022, et elle participe depuis 2019 au collectif Asile en Île-de-France.

À l'échelle nationale, elle est membre plein de la CFDA depuis plusieurs années, et fait partie du secrétariat depuis 2021. Depuis 2018, elle contribue au collectif Exils LGBTI qui rassemble des organisations LGBTI+ actives dans l'accompagnement des demandeur-se-s d'asile LGBTI+ sur tout le territoire, qui dispose d'une liste mail active et s'est réuni virtuellement le 7 juillet 2021. Depuis mai 2020, l'Ardhis a rejoint l'initiative des États généraux des migrations (EGM), qui militent pour un changement radical de politique migratoire.

⁵ <https://ardhis.org/carte-des-associations-europeennes/>

À l'échelle européenne, l'association entretient des liens avec l'Ilga-Europe, sans en être membre, et avec les associations européennes actives dans le droit d'asile des personnes LGBTI; elle les a recensées sur une carte qui a connu un franc succès⁵. Grâce au soutien des Amoureux au ban public, elle a adhéré en mars 2021 au réseau européen European Network for Binational-Bicultural couples & families et dans ce cadre a interpellé les parlementaires européens membres de l'intergroupe LGBTI sur la situation des couples binationaux avec la fermeture des frontières dues à la pandémie.

Expertise juridique et production de données

La commission juridique de l'association instaurée en 2018 poursuit son activité. Elle compte cinq avocat-e-s actif-ve-s à l'Ardhis, trois bénévoles qui ont souhaité se spécialiser dans la procédure Dublin, et des bénévoles expérimenté-e-s des deux pôles, Couples et Asile. Elle a souhaité mettre en place un moyen de contact facile, à savoir une liste de diffusion juridique@ardhis.org, en guise de recours et d'expertise sur des questions inhabituelles ou relatives à des erreurs administratives ou institutionnelles, qui laissent les bénévoles et les personnes accompagnées démunies. Les membres s'étaient également engagé-e-s à faire les recherches documentaires correspondant aux questions ou à contacter des spécialistes ou des associations extérieures. Il-elle-s ont eu à répondre à des questions liées à des mesures d'éloignement, des problèmes de courrier ayant pesé sur les délais de recours et sur la pertinence de pourvoi en cassation.

L'association a renouvelé son adhésion à l'Alliance des avocat-e-s pour les droits de l'Homme (AADH), qui lui permet d'y recourir quatre fois en une année, notamment pour des pourvois en cassation devant le Conseil d'État.

Une réflexion a été engagée transversalement aux deux pôles pour recueillir les données sur les activités de l'association de manière plus exploitable à des fins de plaidoyer et pour améliorer le respect de la confidentialité des données personnelles recueillies.

La recherche universitaire offre aussi un cadre pour porter des analyses différentes. L'activité de l'Ardhis, les statistiques annuelles publiées dans le rapport d'activités, le travail de recueil de données effectué pour le rapport « Des amours, Cent frontières⁶ » constituent des sources précieuses pour la recherche et sont souvent cités dans les travaux universitaires consacrés à l'asile LGBTI+, de même que l'Ardhis est souvent sollicitée pour des entretiens dans le cadre de travaux de tous niveaux (mémoires professionnels, masters, thèses, études universitaires...).

⁶ <https://urlz.fr/hT89>

L'association poursuit le travail de recensement et d'archivage des travaux de recherche qui lui sont consacrés et à ses domaines d'activités ou auxquels elle a contribué, en demandant aux chercheur-se-s qui la sollicitent un exemplaire de leurs travaux.

Renforcer ses outils pour faire connaître ses actions

Réseaux sociaux et outil de mailing

L'Ardhis a poursuivi l'intensification de sa communication, tant pour exprimer ses revendications que pour accroître sa visibilité et sa reconnaissance, et faire mieux connaître les activités de l'association.

Le compte Twitter (@Ardhis_LGBT), créé en février 2018, a vu le nombre de ses abonné-e-s encore augmenter pour compter 2 741 abonné-e-s au 31 mars 2022. Il permet de faire connaître les activités et prises de position de l'Ardhis, relayer les initiatives militantes de ses partenaires, et interpeller les personnalités politiques et les institutions, dont les comptes sont parfois directement tenus par les directeur-trice-s ou personnalités.

Le compte Facebook est passé de 4 439 abonné-e-s en mai 2021 à 4 814 en mars 2022.

Un compte Instagram, créé pendant Solidays en juin 2019, permet de publier des photos ou revendications sous la forme de visuels et touche un public plus jeune. En mars 2022, il compte 1166 abonné-e-s contre 734 en juin 2021.

Le site web de l'Ardhis permet de publier les communiqués de presse, relayés par mail, grâce au nouvel outil de mailing. Plusieurs milliers de contacts sont ainsi recensés dans des listes thématiques, dont une liste de contact presse. En janvier 2022, une première lettre d'information a été envoyée largement.

Événements

Après une année 2020 pauvre en événements, 2021 a permis de reprendre doucement un rythme plus habituel. L'association était présente lors de plusieurs manifestations militantes, notamment la marche des Fiertés du 26 juin 2021, mais aussi le Grand Bal des fiertés organisé par l'association Le Mag dans les salons de l'hôtel de ville de Paris le 30 octobre 2021. Un Bingo Drag organisé le 25 juillet 2021 par Minima Gesté à la Folie dans le 19^e arrondissement a offert une belle visibilité à l'association.



L'association a également participé au forum des associations du 20^e arrondissement de Paris le 11 septembre 2021, au tournoi des Roucoulettes Handball le 16 octobre 2021, à la journée Orientation sexuelle et de genre dans le Caucase le 22 octobre 2021 à l'Inalco et à une table ronde lors de la soirée de lancement du premier festival des cultures et identités LGBTQI+ du 14^e arrondissement le 5 novembre 2021.

L'association était invitée à présenter ses actions lors du festival Chéries-Chéris le 20 novembre 2021 avant le documentaire *I am Samuel*, de Peter Murimi. Elle était également représentée lors du panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient le 16 mars 2022 pour introduire le documentaire *Un visa pour la liberté : Mr Gay Syria*, de Ayse Toprak. L'association a présenté le film *Not knowing*, de Ieyla Yilmaz le 3 avril 2022, aux côtés du collectif LGBTQI+ anatolien Orta Sekerli lors du festival du cinéma de Turquie à Paris.

AUDITION DE REPRÉSENTANT·E·S DE L'ARDHIS LE 1^{er} SEPTEMBRE 2021 PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LES MIGRATIONS

La présidente et le secrétaire de l'Ardhis ont été auditionné·e·s le 1^{er} septembre 2021 par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les migrations, présidée par le député Sébastien Nadaud, dans le cadre d'une table ronde ayant réuni, outre l'Ardhis, Aides et le pôle LGBTQI+ du Baam, pendant environ une heure et demie. Dans son propos liminaire, l'Ardhis a pu, après avoir présenté l'association et ses activités, exposer ses observations relatives au règlement Dublin, à l'examen des demandes d'asile par l'Ofpra et la CNDA, et à la demande d'asile en rétention.

Le rapport d'enquête du 10 novembre 2021 reprend certains éléments présentés en séance par l'Ardhis, en particulier ceux illustrant la difficulté rencontrée par les demandeur·se·s d'asile LGBTI à faire reconnaître leur orientation sexuelle. Le rapport prône une plus grande formation des acteurs et actrices de l'asile en France.

Les vidéos et documents relatifs à cette commission d'enquête sont disponibles sur le site de l'Assemblée nationale : <https://urlz.fr/hLD9>



Revendications

Élections présidentielles et législatives, l'Ardhis en campagne

2022 est une année d'élections présidentielle et législatives. À la veille du premier tour de l'élection du-de la président-e de la République, l'association a donc décidé d'adresser aux candidat-e-s (à l'exception de l'extrême-droite) un questionnaire afin de connaître leurs positions précises sur l'avenir de la demande d'asile et le droit au séjour en France et en Europe.

En treize questions, les candidat-e-s ont été interrogé-es sur :

- l'avenir de la liste des pays dits sûrs,
- la réforme du règlement Dublin,
- l'interdiction actuelle de travailler faite aux demandeur-se-s d'asile,
- la formation des personnes qui accompagnent les demandeur-se-s d'asile, les écoutent, interprètent leurs propos, évaluent leurs déclarations,
- l'hébergement des demandeur-se-s d'asile,
- l'accès sécurisé à un personnel consulaire français pour les personnes qui sont en danger dans leur pays d'origine,
- l'accès aux préfectures dans un contexte de dématérialisation à marche forcée,
- le projet de pacte européen sur les migrations et l'asile,
- la possibilité de se voir délivrer un visa lorsqu'on est en danger,
- l'accès à la plénitude de leurs droits pour les couples binationaux pacsés,
- l'accès à une carte de séjour pluriannuelle dès le premier renouvellement du titre de séjour vie privée et familiale,
- la situation des demandeur-se-s d'asile placé-e-es en centre de rétention administrative,
- les difficultés rencontrées par les réfugié-e-s en matière de réunification familiale.

Ce questionnaire sera également adressé aux candidat-e-s aux élections législatives.

Mesures nécessaires à une prise en compte effective et juste des demandes de protection des personnes LGBTI+

Un traitement équitable de toutes les demandes

- Disparition de la notion de «pays d'origine sûr» et des mesures d'accélération de la procédure.
- Fin des mesures d'enfermement et des demandes d'asile en rétention.
- Suppression de la procédure Dublin III de façon à permettre à tout demandeur et à toute demandeuse d'asile de mener la procédure dans le pays de son choix, en mesure d'assurer effectivement leur sécurité.
- Usage à tous les stades de la procédure du genre et du prénom indiqués par la personne elle-même.
- Formation de tou·te·s les intervenant·e·s dans la procédure (les officier·e·s de protection, les magistrat·e·s, les agent·e·s préfectoraux, y compris dans les centres de rétention administrative, les interprètes) en matière d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre, insistant particulièrement sur les questions de classes sociales et de capital culturel.
- Prolongation du délai du dépôt de dossier Ofpra de 21 à 42 jours (six semaines à partir du retrait du dossier vierge) afin de permettre la meilleure verbalisation du récit et la prise en charge par les associations spécialisées.
- Possibilité d'avoir recours gracieusement à des écrivain·e·s public·que·s assermenté·e·s ainsi qu'à des traducteurs et des traductrices formé·e·s aux questions LGBTI+ pour rédiger les récits de vie.
- Fin des entretiens et audiences par visioconférence, afin d'assurer la confidentialité et la qualité d'entretien.
- Garantie d'une durée d'entretien nécessaire à une bonne instruction (minimum une heure, temps de traduction non compris).
- Garantie d'une audience à la Cour nationale du droit d'asile et arrêt des rejets par ordonnance.
- Contrôle plus strict de la qualité de l'interprétariat des entretiens et des audiences.

Conditions matérielles permettant un exercice effectif de ses droits

- Versement de l'allocation de demande d'asile au retrait du dossier Ofpra et mise à disposition de l'allocation sur un compte bancaire permettant les retraits, les paiements par carte et sur Internet.
- Mise en place effective de la complémentaire santé solidaire (CSS) à l'enregistrement de la demande d'asile et fin de la période de carence de trois mois.
- Prise en compte par les services sociaux d'urgence de risques spécifiques aux personnes LGBTI+ et de l'état de santé.
- Possibilité pour les personnes de choisir elles-mêmes leur quartier d'hébergement en cas d'hébergement non mixte.
- Renforcement de la sécurité des personnes LGBTI+ logées en Cada par la sensibilisation de l'ensemble des personnels y intervenant et la possibilité d'un relogement immédiat en cas de difficultés.
- Autorisation de travailler dès l'introduction d'une demande d'asile.

Devoir de toutes les administrations françaises d'information complète sur l'ensemble des motifs de protection

- Mise en place dans toutes les représentations françaises d'une communication sur la demande d'asile au motif de (craintes de) persécutions liées à l'orientation sexuelle et/ou l'expression ou identité de genre.
- Mise en place par les ambassades et les consulats de France de procédures assurant la confidentialité des demandes de visa pour ce motif.
- Formalisation de la pratique de délivrance de visas humanitaires à titre de demande d'asile aux personnes LGBTI+.

Mesures nécessaires à l'accueil et au séjour dignes des personnes étrangères LGBTI+ en couple binational ou étranger

Traitement non discriminant et uniforme par les consulats et préfectures

- Accès direct au personnel consulaire français pour le dépôt d'une demande de visa par les membres de couples de même sexe dans les pays aux législations ou pratiques LGBTIphobes.

- Extension de la mise en place de visas de court séjour pour venir se marier en France et uniformisation des dossiers.
- Garantie d'obtention de visas de long séjour à tout-e partenaire pacsé-e avec un-e Français-e.
- Uniformisation des conditions requises à la délivrance d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).
- Respect de l'obligation légale de délivrance d'un récépissé lors d'une demande de titre de séjour.

Permettre la stabilité du couple et du séjour

- Suppression de toute mesure de rétention administrative et d'éloignement à l'encontre d'un-e étranger-e LGBTQI+ vivant en France dans une situation de couple binational ou étranger, qu'il s'agisse de concubinage, Pacs ou encore mariage.
- Accès à la carte de résident de 10 ans dès le premier renouvellement d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).
- Autorisation de travailler dès l'introduction de la première demande de titre de séjour de tout-e partenaire de Français-e ou d'étranger-e durablement installé-e sur le territoire.
- Inscription dans la loi de la spécificité des couples LGBTQI+ pour la délivrance de visa au titre de la réunification familiale.

Rapport financier

Bilan

L'année voit le budget en augmentation très significative, reports de fonds compris, qui passe de 95 191 euros à 156 075 euros, soit +63 % par rapport à une année 2020 en retrait. Le bilan de l'année 2021 dégage un excédent de 7 866 euros, en comparaison d'un excédent de 3 638 euros en 2020.

Cet équilibre montre une gestion maîtrisée et équilibrée des finances de l'Ardhis.

En trésorerie, les versements des subventions arrivent préalablement aux dépenses, ce qui fait que la trésorerie est fortement et temporairement excédentaire en fin d'année et que les fonds dédiés reportés sont importants sur les projets nouveaux sur le pôle santé et social, sur la souffrance psychique des personnes exilées LGBTI+ et toujours sur le soutien aux personnes qui demandent l'asile.

Faits marquants en 2021

Activité des pôles Asile et Couples

- Reprise des réunions d'accueil au local de la rue Chevreau en conformité avec les règlements sanitaires, d'abord par un processus allégé, alors que l'année 2020 est marquée par le confinement total.
- Peu d'événements ou d'activités proposés aux usager·e·s.
- Assemblée générale dans la salle du Belvédère (Paris) sur deux jours dans le respect des règles sanitaires.
- Poursuite des activités de l'équipe de football de l'Ardhis (Ardhis FC).
- Mobilisation des équipes pour une aide alimentaire aux personnes les plus vulnérables, victimes de la suppression de l'allocation pour demandeur·se·s d'asile (ADA) par l'Ofii et/ou en logement précaire, grâce à une opération de soutien financée par Vers Paris sans Sida.

Espaces de travail

- Occupation pleine et entière du local, siège social, au 18 rue Henri Chevreau, local entièrement rénové en 2020, et pour lequel le bail d'occupation avait été signé la même année.
- Déménagement en février 2021 des bureaux de la rue Laffitte vers ceux de l'immeuble d'Opale rue Franklin à Montreuil, proposés par le Plateau urbain.

Formation

- Poursuite du développement de l'offre de formation modulaire pour mieux accompagner les personnes demandeuses d'asile LGBTI+ avec recrutement en CDD d'une ingénieure pédagogique jusqu'en début d'année d'abord, et reconduction à la fin de l'année pour 2021-2022. L'année 2021 a vu ses premières facturations de formations dispensées par des bénévoles et l'ingénieure pédagogique.

Santé psychologique et mentale

- Le projet sur la santé mentale des personnes exilées a démarré en septembre 2021 avec l'embauche d'une psychologue, présente deux jours par semaine dans nos locaux de Montreuil, la mise en place d'ateliers et de groupes de paroles pour les personnes en demande d'asile et avec les financements dédiés.

Produits d'exploitation

Hausse des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 156 075 euros pour l'année 2021, en hausse de 64 % par rapport à 2020. Cela s'explique par plusieurs éléments importants dans nos financements en 2021.

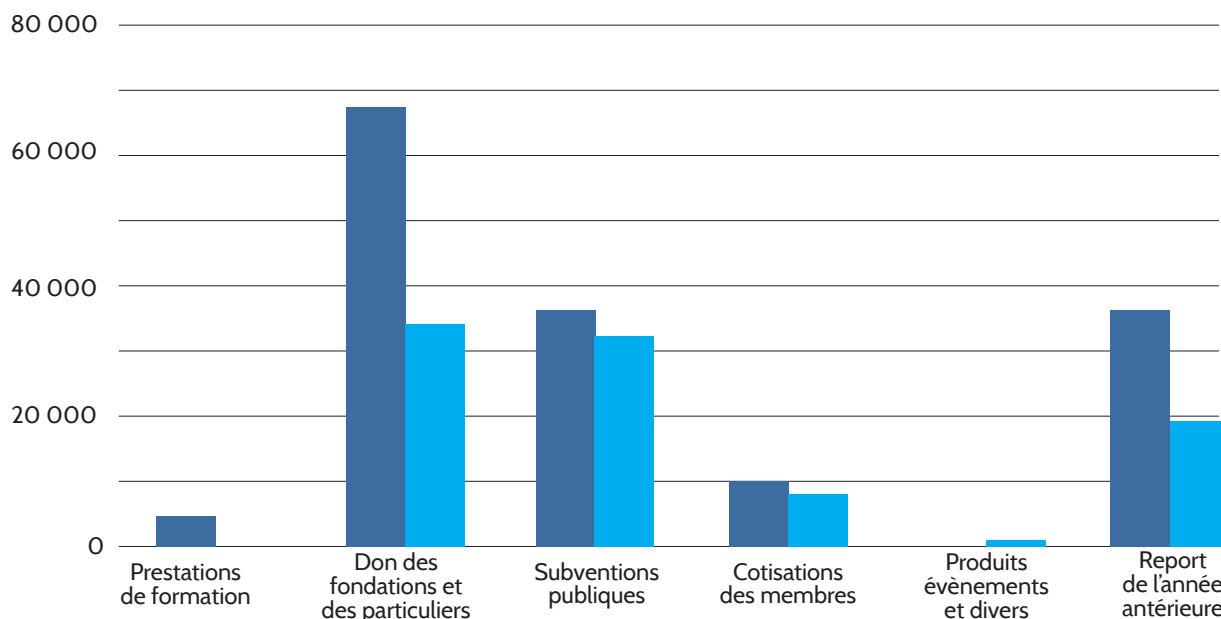
Tout d'abord, le doublement des financements privés sur deux projets lancés en 2021 et qui trouveront leur pleine puissance en 2022 par des dons des particuliers et d'organismes privés :

- L'augmentation du soutien du Fonds Inkermann (+1/3).
- Le financement par la Fondation de France du nouveau projet sur la souffrance psychique des personnes exilées LGBTI+.
- Les dons des particuliers et les autres dons exceptionnels d'organisations privées qui sont passés de 16 096 euros à 33 484 euros et ont ainsi doublé. Parmi les dons d'organisations privées les plus importants, Perse Beauty et la banque Shine.

Par ailleurs, cela s'explique également par une hausse des subventions publiques (+10,6 %, soit +3 500 euros) :

- Le maintien au même niveau de la subvention de la Dilcrah – tandis que la ville de Paris a maintenu le sien.
- Le soutien apporté par Vers Paris sans Sida pour le financement d'aide matérielle à destination des bénéficiaires, à hauteur de 3 500 euros.

Produits collectés en 2021
(en bleu foncé) et en 2020
(en bleu clair)



En première année, les facturations des nouvelles prestations de formation s'élevaient à 4 900 euros, formations effectuées par un nombre limité de bénévoles auprès d'organismes d'accueil des personnes demandeuses d'asile.

Les cotisations versées par les membres ont augmenté suite à la reprise des réunions d'accueil, sans atteindre le niveau de 2019 (+27,2 %, soit +2 246 euros).

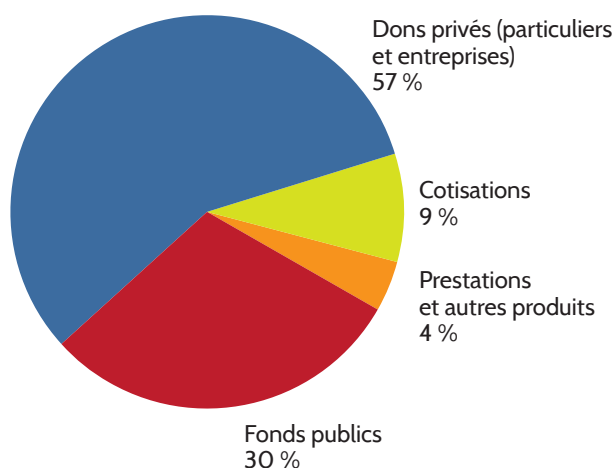
Il n'y a pas eu d'événements organisés par ou avec l'Ardhis à cause de la poursuite de la crise sanitaire, déjà à un niveau très faible en 2020 (-684 euros).

En complément et en ajustement des produits d'exploitation, la différence des reprises des subventions affectées perçues les années précédentes et engagées l'année suivante, à hauteur de 23 118 euros en 2021 contre 19 410 en 2020, complète le budget.

Enfin, des éléments comptables de reprise de provision, à hauteur de 11 090 euros, permettent de soutenir l'équilibre. Ces reprises proviennent de provisions antérieures sur le déménagement rue Laffitte (3 590 €), d'honoraires d'avocats provisionnés (à hauteur de 5 000 euros) en cas de rejet au Conseil d'État de notre action intentée pour supprimer certains pays de la liste des pays d'origine dits sûrs, finalement gagnée, et d'une régularisation sur exercices antérieurs des comptes fournisseurs pour 2 500 euros.

Avenir et indépendance de l'association

Les sources de financements perçues en 2021 (hors reports) proviennent, à hauteur de 30 % de fonds publics, à 57 % des subventions de fondations, de dons de particuliers ou d'entreprises, et à 9 % de cotisations. Les autres produits des activités événementielles sont nuls en 2021 tandis que les prestations de formation représentent 4 %. Cette diversité de financement offre une indépendance à l'association vis-à-vis des pouvoirs publics, permet de construire l'avenir de l'association autant en compétences et en solidité financière. Il témoigne de sa politique de recherche active de financements et de diversification des ressources, et de la reconnaissance par les financeurs de la qualité des actions menées.



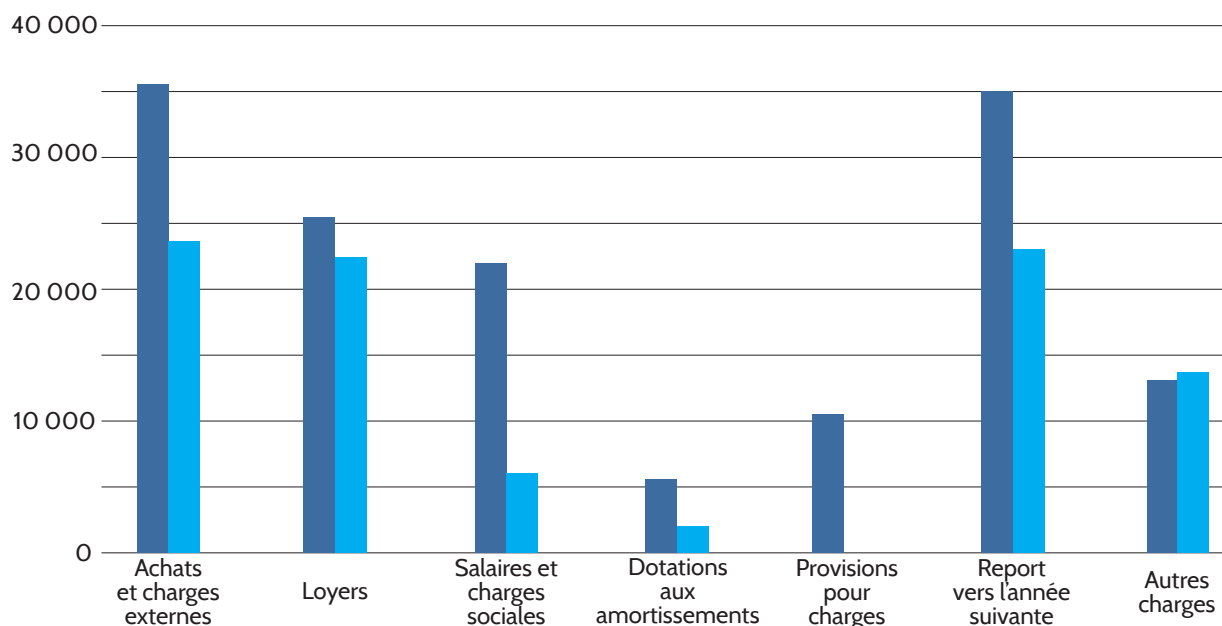
Origine des financements en 2021.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en forte augmentation, corrélées avec les nouvelles missions de l'Ardhis.

CHARGES D'EXPLOITATION	2021	2020	Évolution
Achats et charges externes sauf loyers	35 709	23 645	+51 %
Loyers	25 536	22 546	+13 %
Salaires et charges sociales	22 078	6 190	+257 %
Autres charges y compris aides alim. et transports	13 204	13 862	-5 %
Dotations aux amortissements	5 756	2 073	+178 %
Provisions pour charges	10 400	-	-
Report vers l'année suivante	35 200	23 118	+52 %
Charges d'exploitation hors provisions et reports	102 283	38 316	+50 %
Total charges d'exploitation	147 883	91 434	+62 %

Charges d'exploitation en
2021 (en bleu foncé) et en
2020 (en bleu clair)



Les charges d'exploitation totales comptabilisées sont en forte augmentation et représentent un budget de 147 883 € contre 91 435 € en 2020, soit +62 %, corrélées avec les nouvelles missions de l'Ardhis. La bonne gestion financière et prudente de l'Ardhis, avec des montants importants de subventions ou contributions versées généralement à la fin de l'année, conduit aussi à une augmentation significative des provisions pour charges et reports vers l'année suivante.

Pour les achats et charges externes sauf loyers

Les principales évolutions de charges par rapport à 2020 (en augmentation, -12 064 €) sont les suivantes :

- Sensibilisation et formation aux «violences sexistes et sexuelles» de 52 bénévoles, pour -5 643 €.
- Création et supports des modules de formations organisées par l'Ardhis par le pôle formation pour -4 111 €.
- Les charges d'électricité du local de la rue Henri Chevreau, pour -1 842 €, contre -188 € en 2020. L'année 2021 est la première année entière à Chevreau.
- La mise en place de l'entretien et du ménage du local rue Henri Chevreau, pour -3 675 €.
- L'appel à ISM pour l'interprétariat à -1 748 € vs -574 en 2020, soit une différence de 1 174 €.

En baisse :

- Les dépenses d'entretien et réparations à Chevreau, pour donner suite à la fin de son aménagement, +1 442 €.
- L'absence de dépenses importantes, comme les licences, pour l'équipe de foot et les autres sports, -625 € vs -2 795 € en 2020 (soit une différence de 2 170 euros).

Pour les loyers immobiliers et charges locatives

Ce poste important de dépense est en augmentation de -2 990 €, -13 %, à cause de l'effet ponctuel de la réduction de loyer pour non-occupation accordée par le bailleur en 2020 lors de la crise Covid (non reconduite en 2021, -4 754 €) et l'économie de loyer avec le déménagement de la rue Laffitte à Montreuil (1 764 €).

Pour les salaires, charges sociales

Les salaires et charges sociales sont 2,5 fois les montants de 2020 et expriment la professionnalisation de l'association sur :

- La finalisation du lancement de notre propre offre de formation pour faire bénéficier aux acteurs de l'asile en France de notre expérience et expertise sur l'accompagnement de personnes demandeuses d'asile LGBTI+ structurée grâce à l'obtention de la certification Qualiopi, labellisation qualité (78 % des salaires et charges).
- Le lancement de l'offre de suivi des personnes demandeuses d'asile sur la santé psychologique et mentale, offre lancée en septembre 2021 et qui devrait s'étoffer à partir de l'année prochaine (22 % des salaires et charges).

Pour les autres charges

Les autres charges reflètent d'abord les aides faites aux usager·e·s, demandeur·se·s d'asile, et des petites dépenses diverses ; elles s'élèvent à 13 204 €, en baisse de 5 % :

- Sur les aides alimentaires et d'hygiène, la forte baisse reflète l'effort exceptionnel de soutien pendant la période Covid de 2020 et qui sont revenues à leur niveau plus courant : 3 883 € en 2021 vs 8 813 € en 2020, soit un écart de 5 811 €.
- Sur les aides de transport, la hausse compense en partie la baisse des aides alimentaires et d'hygiène en lien avec la reprise d'activité après la période dure du Covid de 2020 : 6 758 € en 2021 vs 3 730 €

en 2020, soit une augmentation de -3 028 €, après une baisse conjoncturelle. Ces dépenses sont la conséquence de l'accès aux réductions transports, liées à l'obtention de la Puma, au minimum trois mois après l'enregistrement, et aux conséquences des refus des conditions matérielles d'accueil (CMA) par l'Ofii.

Ces dépenses sociales font l'objet de procédures précises afin d'en maîtriser l'effort financier.

- Enfin, l'Ardhis a reversé 1300 € au Collectif Free Sénégal, financé en partie par un appel aux dons dédiés.

Pour les amortissements

- Les amortissements représentent la quote-part annuelle des investissements de l'Ardhis dans le local du 18 rue Henri Chevreau mi-2020. Les durées d'amortissement varient de trois ans (informatique) à sept ans (réaménagement du local). Il s'ensuit que la dotation pour 2021 s'élève 5 756 € vs 2 073 € en 2020.

Pour les provisions pour pertes et charges

Les engagements à réaliser sur les subventions reçues, reportés d'une année sur l'autre, sont portés à 35 200 euros, contre 23 118 euros en 2020. Cette augmentation reflète le financement de nouveaux projets qui montrent la confiance des bailleurs.

Les provisions pour charges correspondent aux dépenses non engagées des dons de décembre 2021 reçues sur notre compte bancaire en janvier 2022 pour 10 400 euros.

Analyse des flux de trésorerie

Après une année 2021 marquée par l'investissement dans les nouveaux locaux de la rue Chevreau, le cash-flow – flux net de trésorerie – est positif, +8 653 € grâce à l'équilibre des comptes et le report de subventions et dons, déjà encaissés destinés à la montée en puissance des projets initiés en 2021 et qui se poursuivront en 2022.

Les réparations faites à Chevreau et l'enseigne ont été financées par un complément d'emprunt, 2 310 euros. Le reste des mouvements concerne le remboursement de l'emprunt bancaire et les petits investissements complémentaires effectués.

Le besoin en fonds de roulement diminue (s'améliore) principalement par l'échelonnement sur deux ans de la dette Urssaf de 2020.

Finalement, la trésorerie nette a augmenté de 26 508 € contre une diminution de 19 254 € en 2020.

Tableau des flux de trésorerie.

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	
Excédent de l'exercice	7 858
Dotations aux amortissements	5 756
Variation des provisions	13 892
Variation besoin fonds de roulement	1 147
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	
Cash-flow	28 653
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	
Investissements	-1 030
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ À L'INVESTISSEMENT	
	-1 030
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	
Complément emprunt bancaire	2 310
Remboursement emprunt bancaire	-3 425
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	
	-1 115
Variation de la trésorerie 2020-2021	
	26 508

Contributions volontaires

Les contributions volontaires permettent de valoriser les contributions en travail des bénévoles, les contributions en biens et en services.

Bénévoles

L'association ne dispose d'aucun-e salarié-e à temps plein, et la majeure partie du travail effectuée au sein de l'association repose sur les contributions des bénévoles, notamment pour l'accès aux droits, les activités à destination des bénéficiaires et les tâches administratives. Leur contribution est évaluée à 29 693 euros pour les bénévoles du pôle Couples et à 211 932 euros pour les bénévoles du pôle Asile. Pour l'animation des activités à destination des demandeurs et demandeuses d'asile (cours de français, équipe de foot, visites de Paris), encore réduites en 2021, les contributions s'élèvent à 5 930 euros. Au total, les contributions des bénévoles s'élèvent à 247 555 euros.

Mise à disposition de locaux

La mairie du X^e arrondissement met à disposition de l'association trois bureaux, qui ont été plus occupés pendant l'année 2021 que pendant l'année précédente. Les bénévoles bénéficient de l'accès à la maison des associations du X^e arrondissement. Ces mises à disposition gratuites de biens sont estimées à 16 600 euros.

Au total les contributions volontaires s'élèvent à 264 155 euros.

Annexes au rapport financier

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

TYPE	DURÉE
Agencements, aménagements, installations	7 ans
Matériel de bureau et informatique	De 2 à 3 ans
Mobilier	5 ans

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stocks

L'association ne maintient pas de stocks à évaluer ou à déprécier.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels sont conformes à la réglementation comptable spécifique aux associations de loi de 1901 émise par le Comité de la réglementation comptable (CRC), obligatoires au 1^{er} janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les frais de recherche et développement ne sont pas activés et passés directement en charge au cours de l'exercice. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie. Le matériel informatique, souvent d'occasion, est déprécié sur une durée de deux à trois ans. Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles seraient dépréciées s'il existait un risque de non-recouvrement.

Pour 2021, les dons privés reçus à la fin de l'année (10 400 €), mais réellement crédités sur les comptes de l'association à la mi-janvier 2022 par le prestataire, ainsi non dépensés et à dépenser, ont fait l'objet d'une provision pour dépenses courantes à réaliser.

États des immobilisations et des amortissements

IMMOBILISATIONS	Valeurs début d'exercice	Immo acquises	Immo cédées	Fin d'exercice
Installations et agencements	32 422	600		33 022
Bureautique et informatique	2 531	430		2 961
Mobiliers	940			910
TOTAL	35 893	1 030	0	36 923

AMMORTISSEMENTS	Valeurs début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Installations et agencements	1 818	4 642		6 460
Bureautique et informatique	204	926		1 130
Mobiliers	51	188		239
TOTAL	2 073	5 756	0	7 829

État des provisions

RUBRIQUES	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provision pour déménagement	3 590		3 590	0
Provision pour actions juridiques de plaidoyer engagées	10 000		5 000	5 000
Provisions pour engagements à réaliser sur les subventions reçues publiques	23 118	17 000	23 118	17 000
Provisions pour engagements à réaliser sur les subventions reçues privées Projets santé mentale et pôle social		18 200		18 200
Provisions pour dépenses courantes à réaliser sur dons privés		10 400		10 400
TOTAL	36 708	45 600	31 708	50 600

Remerciements

La présidente et les administrateur·trice·s remercient l'ensemble des bénévoles qui font vivre l'association : Achille M.; Alastair M. N.; Antoine S.; Antony C.; Aude L. M.-R.; Barbora V.; Berthe P.; Bertrand S.; Christophe C.; Christophe M.; Christophe R.; Colette L.; Cyriac B.; Daniel S.; Édouard B.; Emmanuel B.; Éric E.; Éric L.; Ewa M.; Fabien R.; Fanny R.; Fary D.; François G.; Franck P.; Frédéric C.; Gaëtan B.; Jean-Denis S.; Johanna K.; Joffrey R.; Joséphine S.; Jules D.; Julian M.; Julien B.; Juliette C.; Kader B.; Laura S.; Laurent D.; Laurent F.; Laurent S.; Laurent V.; Lucas M.-B.; Ludovic R.; Luke F.; Mariana D.; Marjolaine V.; Maxime B.; Maxime C.; Mickaël R. V.; Nicolas A.C.; Pascal H.; Paul R.; Philippe L.; Philippe N.; Robin C.; Sara C.; Siham B.; Sophie P.; Stéphane B.; Teddy N.; Terence T.; Thibaut L.; Thierry M.; Thomas O.; Thomas P.; Valerya Viera G.; Vincent B.; Vincent S.; Yosef M.; Yohann C.

Merci également à Fiona Dubois, ingénieure de formation, à Yu Hu, psychologue, toutes deux salariées de l'Ardhis, et à Paola Pelagalli, psychologue.

Nous remercions également nos partenaires et soutiens : Acceptess-T, les Amoureux au ban public, Ankh, Aremedia et le CeGGID de l'hôpital Fernand-Widal, Basiliade, le Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France, le Collectif Free Sénégal, les associations membres de la Coordination française du droit d'asile (l'Acat, Amnesty International France, le Centre Primo Levi, la Cimade, le Comede, le Fasti, le Gisti, la Ligue des droits de l'homme, le Mrap, le Secours catholique Caritas France), la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), Espace Santé Trans, les associations membres du collectif Exils LGBTI, la Fédération des acteurs de la solidarité (antenne Île-de-France), la Flèche d'or, le Fonds Inkermann, le Front Transfem, Kaz'Avenir, la Mairie de Paris, la Mairie du 10^e arrondissement de Paris, la Mairie du 20^e arrondissement de Paris, le Point Éphémère, Rainbow Railroad, OUTrans, Wassla, XY media.



© Ardhis 2022

ISSN 2678-5625

Imprimé
avec le concours
de la Dilcrah



DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA LUTTE CONTRE
LE RACISME, L'ANTISÉMITISME
ET LA HAINE ANTI-LGBT